

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 97.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 19 JUIN 2023

- En exercice : 89
- Présents : 54
- Votants : 75 (21 procurations)
- Suffrages exprimés : 72 (71 pour, 1 contre et 3 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent MARTIN

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Valentignac (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Olivier CHABRAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par M. Florent MARTIN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER représenté par M. Michel JOANNET à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Georges PAPEGAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par Mme Maryline RICHAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemon : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Eric DEGUILLAME à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Michel WOSINSKI
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Jean-Louis CLEMENT à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK représenté par Mme Florence CHEILAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard DESCHAMPS
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR

- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christiane GHERBI
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2022

Un rapport annuel sur la gestion et la prévention des déchets doit être établi chaque année et présenté au conseil communautaire en application des dispositions de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport a pour objectif de mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets ménagers effectue ses missions. Il doit être tenu à la disposition du public dans les locaux de la CCSB et dans ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire acte la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2022.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent MARTIN

Publiée le : 29 JUIN 2023

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2022

Communauté de communes du Sisteronais-Buëch

Daniel SPAGNOU – Président

1, Place de la République

04200 SISTERON

Téléphone : 04 92 31 27 52

Service environnement :

26 Hameau des Buisses – Lagrand

05300 GARDE-COLOMBE

Téléphone : 04.92.66.25.49

Courriel : environnement@sisteronais-buech.fr

Validé en conseil communautaire du 19 juin 2023 par délibération n°97.23

SOMMAIRE

SYNTHESE INTRODUCTIVE :	4
A.1. Le territoire	6
A.2. La population	7
A.2.1 Population permanente et population DGF	8
A.2.2 Catégories et type de logements	8
A.2.3 Répartition de la population par tranche d'âge et catégorie socio-professionnelle	10
A.2.4 Les usagers non ménagers	12
A.3. Les modes de collecte par territoire	12
A.4. Le parc de conteneurs et de véhicules	13
A.5. Le parc des bennes et matériels de déchetteries	14
A.6. Les tonnages collectés	15
A.6.1 Les exutoires	15
A.6.2 Les ordures ménagères résiduelles	15
A.6.3 La collecte sélective	16
A.7. La production de déchets par habitant	16
A.8. Les déchetteries	17
A.8.1 Le territoire	17
A.8.2 Les exutoires dans les déchetteries	19
A.8.3 Typologie des déchets collectés dans les déchetteries	21
A.8.4 Evolution des tonnages collectés dans les déchetteries	24
A.8.5 Dépenses et recettes dans les déchetteries de la CCSB par flux	26
A.8.6 Spécificités des déchetteries	27
B LES INDICATEURS ECONOMIQUES	30
B.1. Le budget annuel du service	30
B.2. Le financement du service	31
B.3. Détail de la collecte par le prestataire (Gros Environnement)	32
B.3.1 Matériel de pré-collecte implanté sur le territoire couvert par le prestataire	32
B.3.2 Organisation des collectes par le prestataire, planification des collectes OM et Emballages ménagers	32
B.3.3 Personnel affecté à la prestation	33
B.3.4 Circuits de collectes	34
B.3.5 Données kilométriques et sur la consommations de carburant	36
B.3.6 Tonnages collectés par flux	37
B.3.7 Lavage des colonnes et bacs	39
B.3.8 Maintenance et problèmes rencontrés	39
B.3.9 Partie Financière	41
B.4. Détail de la collecte en régie	42
B.4.1 Les ordures ménagères	42
B.4.2 Les emballages ménagers	42

B.4.3	Le verre	42
B.4.4	Les journaux-magazines.....	42
B.4.5	Les cartons bruns	43
B.5.	Les indicateurs complémentaires.....	43
B.5.1	Les soutiens des Eco-Organismes	43
B.5.2	Les autres recettes	43
C	INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE	44
C.1.	Performance économique	44
C.2.	Coûts détaillés en € HT	45
C.3.	Coûts détaillés par habitants en € HT.....	47
C.4.	Performance en temps de travail.....	50
D	LA VIE DU SERVICE INTERCOMMUNAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	51
D.1.	Les instances décisionnaires	51
D.2.	Service environnement de la CCSB au 31/12/2022	52
E	FAITS MARQUANTS DE 2022.....	53
E.1.	Projet « Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire » : rapport final	53
	Synthèse du rapport final	53
	Les retours presse.....	56
E.2	Appel à projet « zéro plastique »	64
	Poursuite des actions de sensibilisation	64
	Investissements	64
	Communication et retours presse	65
E.3	Projet économie circulaire de la CCSB.....	70
	Objectif	70
	Les grands axes de travail du projet	70
	Gouvernance du projet.....	70
	Focus sur l'année 3 : 2022	70
ANNEXES		77
Annexe 1 : comptes-rendus et délibérations du conseil communautaire		77
Annexe 2 : Calendrier hebdomadaire du service de collecte		86
LEXIQUE		88

Synthèse introductive :

Raison sociale	Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB), Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI)
N° SIRET	200 068 765 00011
Adresse	1, Place de la République 04200 SISTERON
Téléphone	04 92 31 27 52
Téléphone service environnement	04 92 66 25 49
E-mail	environnement@sisteronais-buech.fr
Site web	www.sisteronais-buech.fr/
Président de la CCSB	Daniel SPAGNOU

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch a assuré en 2022 aux 25 913 habitants, répartis sur 60 communes (21 communes des Alpes-de-Haute-Provence, 36 communes des Hautes-Alpes et 3 communes de la Drôme), le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, traitement, réemploi, et valorisation). Environ 44 % de la population réside sur les communes de Sisteron et Laragne.

Sur le territoire sont présentes 7 déchetteries intercommunales qui sont implantées à Ribiers, Barret sur Méouge, Lazer, Orpierre, Rosans, Clamensane et Serres. Un contrat a été signé avec l'éco-organisme Citéo (société créée par les entreprises du marché français afin de pourvoir à l'élimination des déchets d'emballages issus de la consommation de leurs produits, selon le concept de "Responsabilité élargie du producteur" (REP), et qui leur permet de déléguer cette obligation à un éco-organisme agréé par l'État) pour développer des solutions efficaces pour le tri et le recyclage et réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Les actions de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch poursuivent deux objectifs, conformément aux obligations réglementaires sur les déchets :

- **Une nécessité environnementale : aujourd'hui, il n'est plus possible d'enfouir les déchets sans conséquences pour notre environnement, qu'il s'agisse de pollution des sols et/ou des nappes phréatiques. Pour la qualité de notre environnement, il faut réduire les déchets et recycler.**
- **Un impératif économique : l'enfouissement des déchets est un procédé de plus en plus coûteux. Pour limiter les quantités de déchets à éliminer et maîtriser ainsi les coûts, il faut réduire et recycler.**

Ce rapport annuel 2022 est établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;

- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est composé des données provenant des prestataires et du service intercommunautaire des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch.

Présenté au conseil communautaire, il fait ensuite l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres, par l'intermédiaire de son conseil municipal.

Historique :

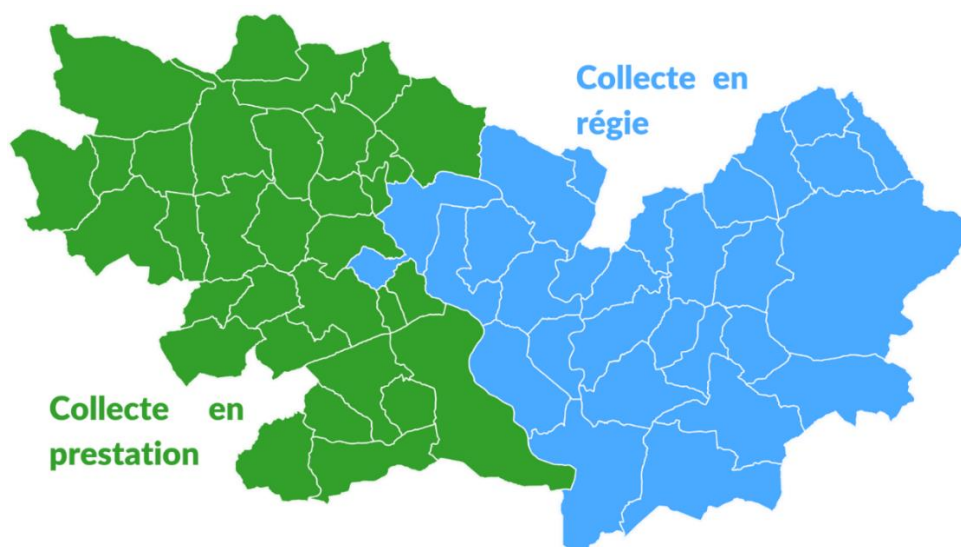
Créée le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) a pour compétence la prévention et la gestion des déchets, ce qui correspond à la collecte, au transport et au traitement des déchets sur son territoire.

Par ailleurs, une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) est gérée par la CCSB mais ne reçoit plus de déchets depuis novembre 2020. **Les travaux de réhabilitation ont débuté en 2022 avec la réalisation d'une couverture étanche ainsi que le traitement des lixiviats ou « jus de poubelles » et des biogaz en un réseau unique. Le réaménagement du site devrait se conclure en juin 2023 après l'installation de pompes et d'une torchère pour brûler les biogaz. Ce chantier de plus d'1,2 million d'euros arrivera donc sur sa phase finale mais le centre d'enfouissement continuera de faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de la CCSB et notamment du Pôle Environnement.**

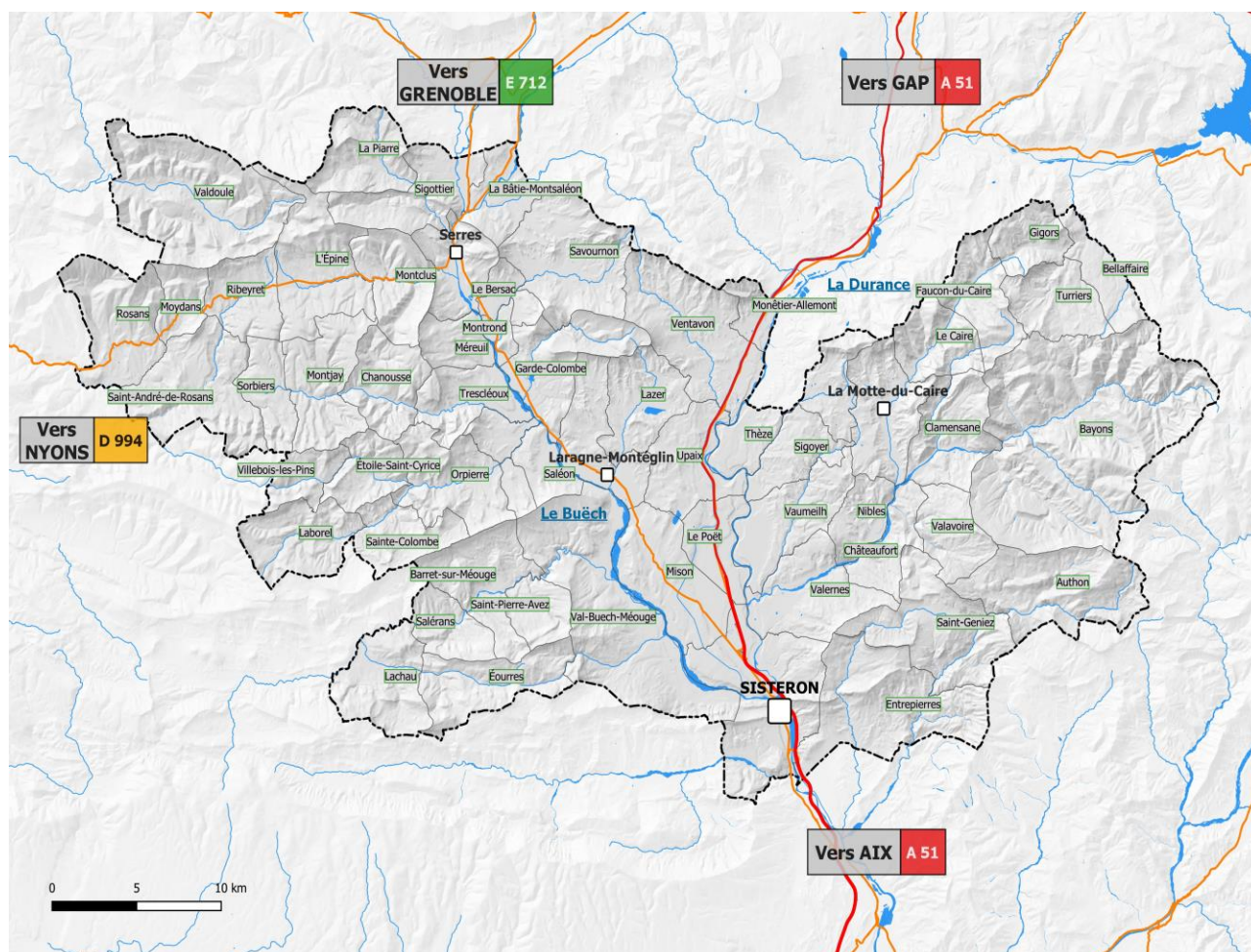
Depuis 2018 le conseil communautaire a mis en place la TEOM (taxe d'ordures ménagères) pour financer le service.

A Les indicateurs techniques

A.1. Le territoire



La collectivité regroupe 60 communes et compte 25 913 habitants (Source : Insee, RP2020 (géographie au 01/01/2022)). Au 31/12/2022, l'effectif est constitué de 133.71 ETP* dont 37 36.68 ETP* affectés au pôle environnement (collecte, déchetteries, gestion administrative).



A.2. La population

Les populations présentées ci-dessous sont issues des données de population INSEE par commune et correspondent à la population totale, c'est-à-dire, la somme de la population municipale et de la population comptée à part. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune (par exemple les étudiants, les maisons de retraite, casernes etc.) et les personnes résidant dans une habitation mobile.

Les populations inscrites dans le tableau ci-après correspondent aux populations légales pour l'année indiquée, c'est-à-dire à la population du recensement INSEE de l'année n-2. A titre d'exemple, la population légale 2022 est de 25 913 habitants.

Les recensements de l'INSEE montrent une évolution annuelle moyenne de la population en très légère hausse sur la période 2012-2022.

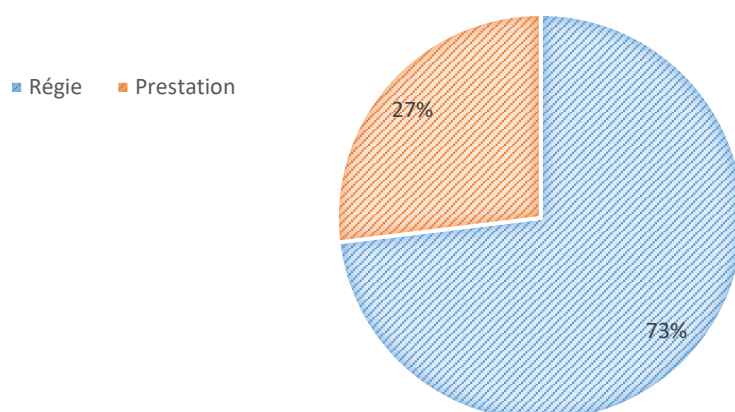
Population totale					
INSEE					
2012	2018	2019	2020	2021	2022
24 901	25 397	25 576	25 686	25 775	25 913

NB : les communes de Sisteron et Larnage représentent un peu plus de 44 % de la population.

La répartition des communes et de la population selon le mode de collecte est précisée dans le tableau ci-dessous.

Périmètre de la CCSB				
Mode de collecte	Nombre de communes membres	Population totale 2021	Population totale 2022	Evolution
Secteur en régie	28	18 934	19 098	0.86 %
Secteur en prestation	32	6 841	6 818	- 1.06 %
Total général	60	25 775	25 908	0.84 %

MODE DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE



A.2.1 Population permanente et population DGF

La CCSB présente une certaine saisonnalité malgré un habitat mixte à dominante rurale.

La population DGF représente la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire, y compris les logements occasionnels, et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. La population DGF de la CCSB s'élève à 29 616 habitants, cela représente une augmentation de plus 14% par rapport à la population totale. Certaines petites communes rurales doublent leur population en été.

A.2.2 Catégories et type de logements

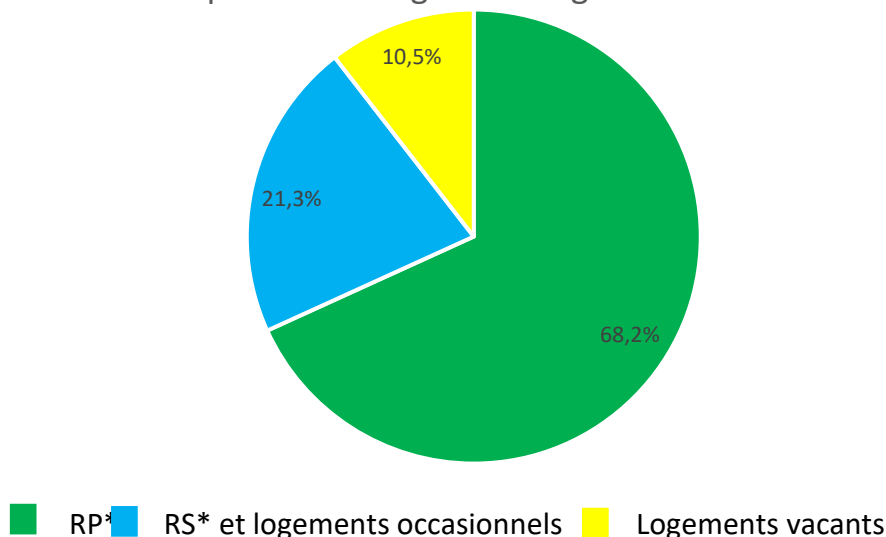
Le tableau ci-dessous présente la répartition des types de logements par catégorie.

(Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019).

Catégorie	2013	%	2019	%	Evolution
Ensemble	17 202	100	17 968	100	4.45%
RP*	11 643	67.7	12 269	68.2	5.28%
RS* et logements occasionnels	3 866	22.5	3 830	21.3	-1.03%
Logements vacants	1 693	9.8	1 885	10.5	11.28%
Maisons	11 869	69	12 445	69.2	4.79%
Appartements	5 009	29.1	5 302	29.5	5.71%

La moyenne du nombre de RP (*résidences principales) et RS (*résidences secondaires) évolue bien moins vite que les logements vacants.

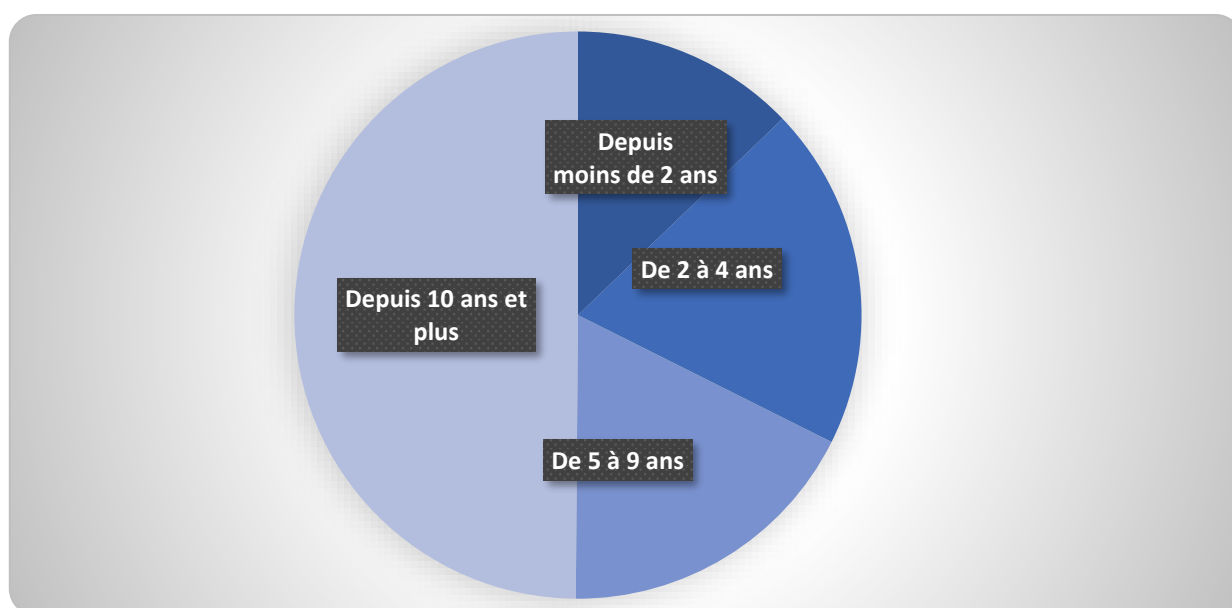
Répartition catégorie de logements 2019



En moyenne, 50% des habitants de la CCSB vivent sur le territoire depuis plus de 10 ans.

	Part des ménages en %
Depuis moins de 2 ans	13
De 2 à 4 ans	20
De 5 à 9 ans	18
De 10 à plus	50

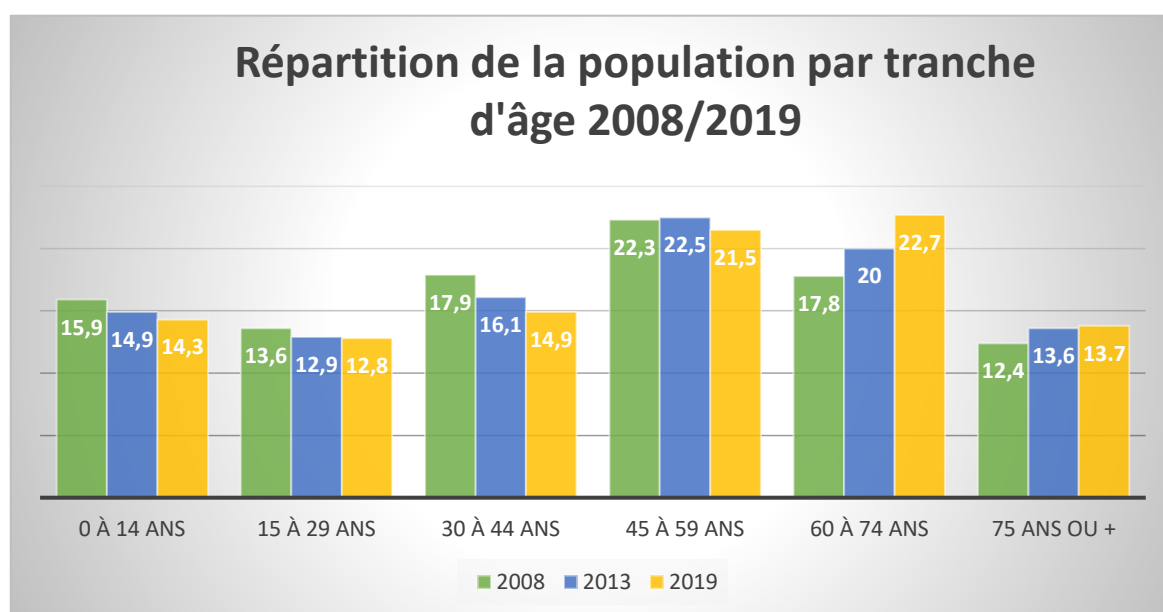
Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019



Source : INSEE, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

A.2.3 Répartition de la population par tranche d'âge et catégorie socio-professionnelle

	2008	2013	2019	Evolution
0 à 14 ans	15,9 %	14,9 %	14,3 %	-10,06%
15 à 29 ans	13,6 %	12,9 %	12,8 %	-5,88%
30 à 44 ans	17,9 %	16,1 %	14,9 %	-16,76%
45 à 59 ans	22,3 %	22,5 %	21,5 %	-3,59%
60 à 74 ans	17,8 %	20,0 %	22,7 %	27,53%
75 ans et plus	12,4 %	13,6 %	13,7 %	11,29%

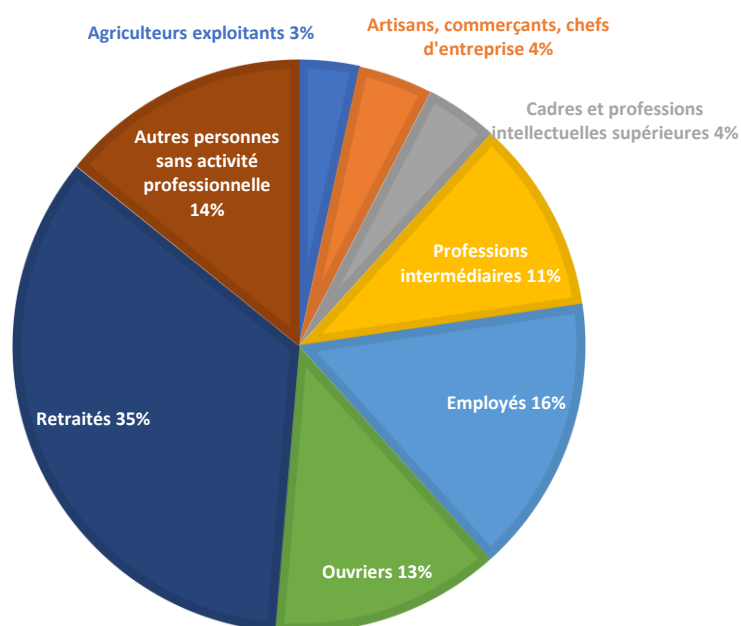


La population augmente mais la part des moins de 60 ans est en net recul (-8.9%) au profit des plus 60 ans (+20.86 %).

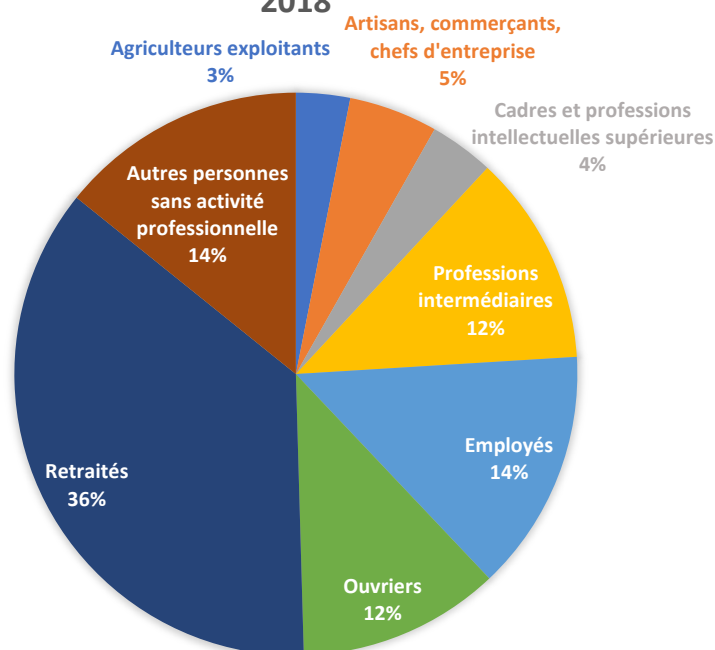
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle

2008



2018



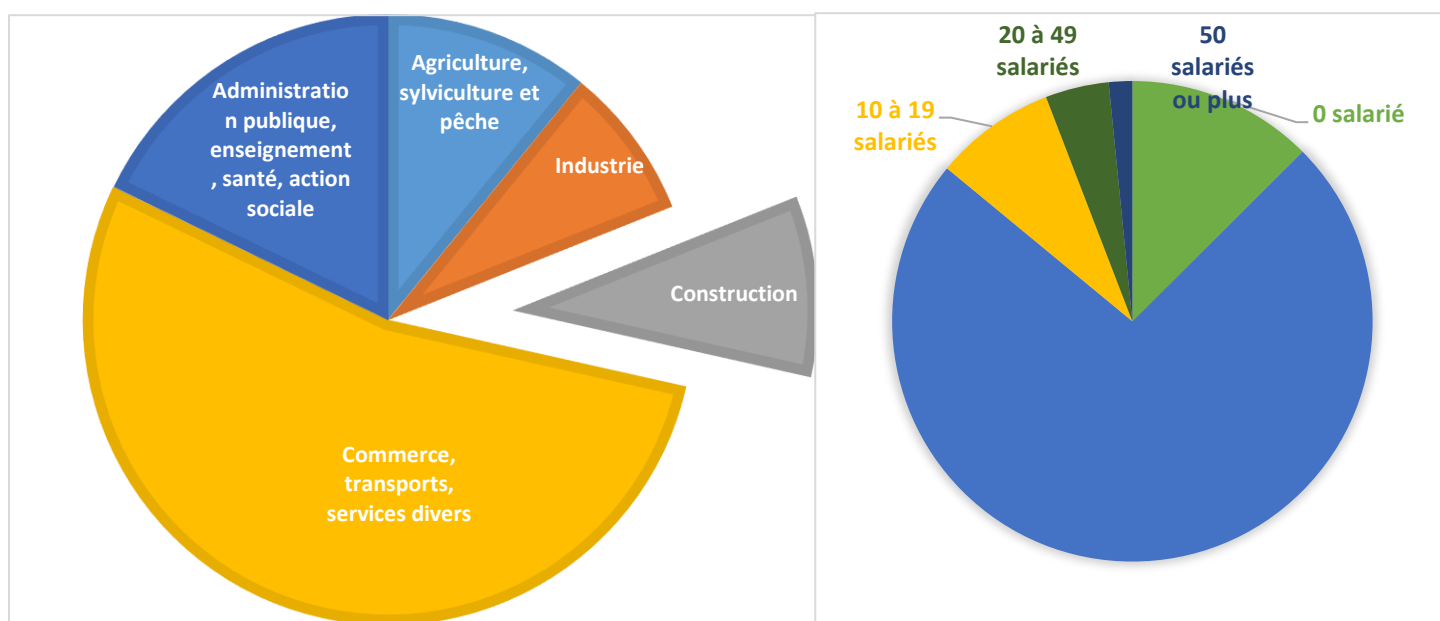
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Ces graphiques nous permettent de constater que la part des artisans, commerçants, chefs d'entreprises, professions intermédiaires et retraités progresse (+7.44%) en dépit de toutes les autres catégories (-7.74%)

A.2.4 Les usagers non ménagers

L'INSEE dénombre un total de 1 077 établissements actifs fin 2018 sur le territoire de la collectivité, dont quasi 54% appartiennent au secteur tertiaire (commerces, transports et services divers). Ces entreprises sont de petits producteurs de déchets généralement collectés par le service public. Le secteur agricole traditionnellement développé représente quasi 11% des établissements actifs.

85.98% des établissements présents sur le territoire sont de petite et très petite taille (moins de 10 salariés), avec une prépondérance des établissements entre 1 et 9 salariés (73.44%).



Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

A.3. Les modes de collecte par territoire

Territoire des Baronnie	Prestation extérieure : Gros Environnement
Territoire du Val de Méouge	
Territoire du Serrois	
Territoire de la Vallée de l'Oule	
Territoire du Laragnais	Régie
Territoire du Sisteronais	
Territoire de La motte du Caire-Turriers	Régie pour les OM et syndicat mixte (SYDEVOM) pour la collecte sélective

A.4. Le parc de conteneurs et de véhicules

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie ou par prestataire (cf. point A.3 ci-dessus).

La collecte sélective est uniquement assurée par le biais de point d'apports volontaires (aériens ou semi-enterrés), sauf pour les cartons bruns qui sont collectés en porte à porte chez les « gros producteurs » sur certaines parties du territoire.

Au 31 décembre 2022 le parc est composé comme suit :

Type de contenant	Flux de déchets	Nombre de contenants			
		2019	2020	2021	2022
Aériens – conteneurs	Ordures ménagères	2058	1790	1464	1473
	Emballages ménagers	267	142	76	76
	Cartons bruns	109	197	239	247
Aériens – colonnes	Ordures ménagères	81	129	188	193
	Emballages ménagers	234	288	344	349
	Papiers	123	146	174	175
	Verre	163	192	228	234
	Cartons bruns	62	83	102	102
Semi-enterrés	Ordures ménagères	12	12	21	21
	Emballages ménagers	20	20	28	28
	Papiers	17	17	24	24
	Verre	18	18	25	25
NOMBRE TOTAL		3 164	3034	2913	2947

La régie de collecte des déchets de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch dispose d'un parc de conteneurs relativement ancien et vétuste sur certaines parties du territoire. Leur renouvellement est donc en cours et se réalisera sur plusieurs années.

Au 31 décembre 2022 la flotte de véhicules est composée comme suit :

Type de Véhicule	Marque du porteur	Année mise en service	Volume de la benne de collecte	Secteur de collecte	Flux de déchets collectés par le véhicule	Kilométrage	
						2021	2022
Benne Compactrice – FAUN	Renault	2005	14 m ³	La Motte – Turriers	Ordures Ménagères Cartons Bruns Emballages Ménagers	491 767 km	517 783 km
Benne Compactrice – Geesink NORBA	Renault	2007	14 m ³	Sisteronais	Cartons Bruns	268 240 km	290 853 km
Benne EvoluPac Duo - Manjot	Scania	2017	16 m ³	Sisteronais	Ordures Ménagères Collecte Sélective	103 720 km	13 734 km
Benne SEMAT	Renault	2018	16 m ³	Laragnais	Ordures Ménagères	86 459 km	111 278 km
Benne FAUN – ex « Pizzorno »	Mercedes	2002	14m ³	Mulet	Ordures Ménagères Cartons Bruns	261 970 km	Sortie de la flotte
Camion grue ampliroll	Mercedes	2002	30 m ³	Laragnais	Collecte Sélective	327 634 km	353 193 km
Benne SEMAT	Renault	2019	16 m ³	Sisteronais	Ordures Ménagères	67 913 km	98 775 km
Benne EvoluPac Duo - Manjot	Renault	2021	16 m ³	Sisteronais	Ordures Ménagères Collecte Sélective	14 303 km	49 311 km
Benne SEMAT	Renault	2021	16 m ³	Sisteronais	Ordures Ménagères	19 368 km	42 748 km
Camion grue Ampliroll	Renault	2022	30 m ³	Tous secteurs	Tout flux		14 274 km

L'âge moyen de la flotte des bennes à ordures ménagères est donc de 6.25 ans, ce qui est légèrement au-dessus de la norme pour une flotte de véhicule. L'effort consenti depuis la fusion intercommunale a permis de réduire de manière significative l'état du parc roulant grâce à son rajeunissement et sa rationalisation.

Un nouveau processus de rajeunissement de la flotte sera réalisé dès 2024.

A.5. Le parc des bennes et matériels de déchetteries

Au 31 décembre 2022 le parc des bennes de déchetteries est composé comme suit :

- 30 bennes de 30m³ (dont 3 couvertes), 4 de 15m³ (dont 2 couvertes) et 2 bennes compactrices qui appartiennent à la CCSB,
- 18 bennes de 30m³ que la CCSB loue aux prestataires (Serres : papiers et pneus ; Rosans : ferrailles et pneus ; Clamensane : ferrailles, bois, déchets verts ,pneus et gravats ; Orpierre : ferrailles et pneus ; Barret : gravats, bois et déchets verts ; Lazer : huisseries, pneus et verres ; Ribiers: huisseries.

En 2021, la CCSB a lancé un marché public afin de réaliser les investissements, sur 3 ans, nécessaires au renouvellement du parc vieillissant. Le marché "Fourniture de bennes 30m³ et de compacteurs à déchets pour les déchetteries sur 3 ans" a été attribué en octobre 2021. 4 nouvelles bennes de 30m³ avec couvercles et 2 bennes compactrices pour les cartons sont arrivées au second trimestre 2022.

Concernant les véhicules et engins du service, nous avons 1 4x4, 2 télescopiques, 1 tracteur, 1 broyeur et des transpalettes électriques.

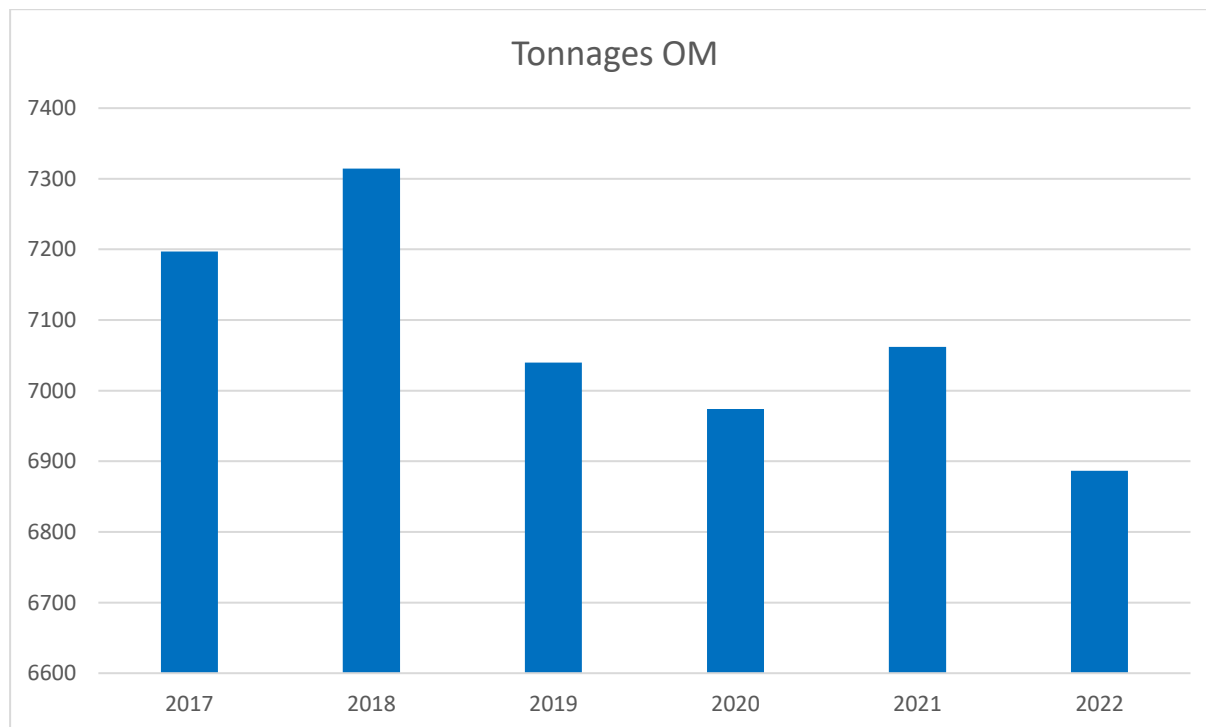
A.6. Les tonnages collectés

A.6.1 Les exutoires

FLUX DE DECHETS	CENTRE DE TRAITEMENT	VALORISATION	TECHNIQUES UTILISEES
ORDURES MENAGERES	ISDND de Sorbiers (05) ISDND du Beynon à Ventavon – VEOLIA (05)	Enfouissement Production d’électricité (Beynon)	Traitement des déchets résiduels selon la norme internationale ISO 14 001
CARTONS BRUNS	Centre de tri du Beynon - VEOLIA (05) Centre de tri de La Mûre - PAPREC (38)	Recyclage	
EMBALLAGES MENAGERS	Centre de tri de Manosque– VEOLIA (04)	Recyclage	Tri optique des emballages ménagers selon la norme internationale ISO 14 001
PAPIERS	Centre de tri du Beynon - VEOLIA (05) Centre de tri de La Mûre - PAPREC (38)	Recyclage	
VERRE	Verrerie du Languedoc – Vergèze (30)	Recyclage	

A.6.2 Les ordures ménagères résiduelles

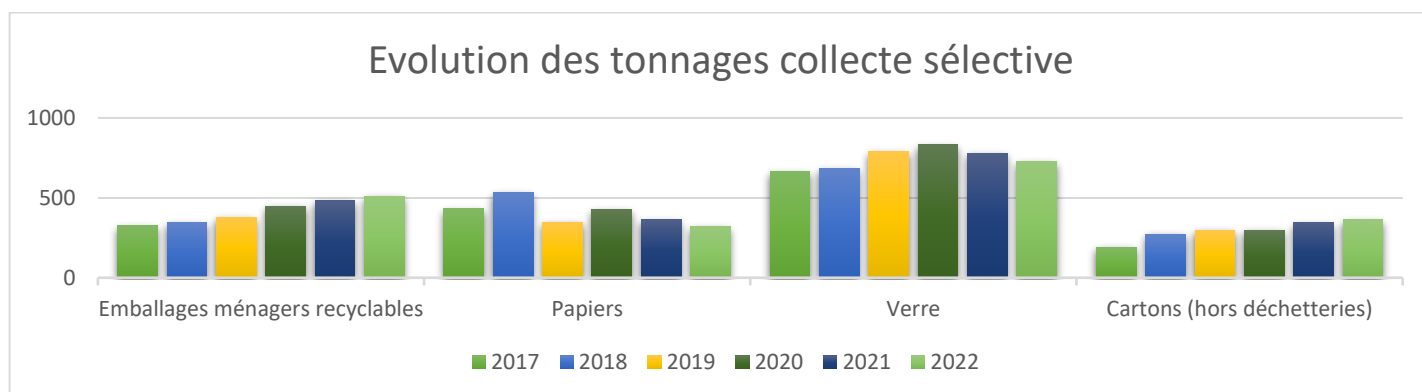
En 2022, la quantité totale d'ordures ménagères collectée est **de 6 886.35 Tonnes**. Elle était de 7 062 Tonnes en 2021, 6 988.63 Tonnes en 2020, 7 039.93 Tonnes en 2019, 7 314.36 Tonnes en 2018 et 7 402.54 Tonnes en 2017. Le tonnage est de nouveau en baisse cette année après avoir connu une petite augmentation en 2021.



A.6.3 La collecte sélective

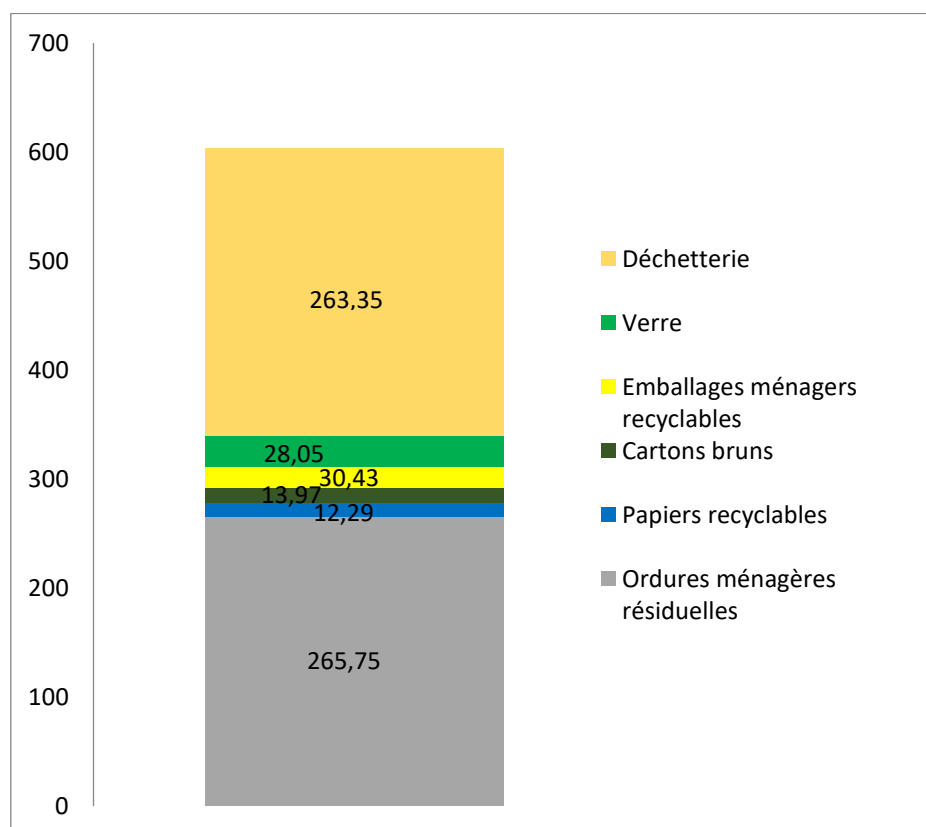
Les tonnages collectés en 2022 par rapport à 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 :

	EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES	PAPIERS	VERRE	CARTONS (HORS DECHETTERIES)
2017	324.54	431.32	662.89	189.26
2018	343.36	532.40	683.10	271.09
2019	379.01	347.49	787.31	297.52
2020	447.75	424.72	831.82	297.93
2021	481.10	361.97	777.815	343.255
2022	509.4	318.35	726.97	362.05



A.7. La production de déchets par habitant

Production de déchets par habitant -CC Sisteronais-Buëch -en kg/hab.



Les habitants de la CCSB par rapport aux moyennes nationales (Données en kilogrammes/habitant)

	CCSB					Moyenne nationale (2019)
	2018	2019	2020	2021	2022	
OMR	288	275	272	274	265	248
Verre, EMR et Papiers	61	59	66	63	60	111
Déchetterie (hors gravats)		244	326	285	263	169

A.8. Les déchetteries

A.8.1 Le territoire

Sur la Communautés de Communes du Sisteronais-Buëch sont présentes 7 déchetteries et 1 déchetterie itinérante à Turreries.

Le règlement intérieur, valable sur toutes les déchetteries, a été validé en conseil communautaire le 13 avril 2018.



Coordonnées et horaires des déchetteries :

Saison basse (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

Jours Déchetterie	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
Barret Sur Méouge « Le village »							8h30-12h				8h30-12h	
Clamensane « LD Champs Long »					8h30-12h	13h30-17h					8h30-12h	13h30-17h
Lazer « 2535 Rte de Gap Les Résolues »	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h
Orpierre « L'Adrech »	8h30-12h		8h30-12h		8h30-12h				8h30-12h		8h30-12h	
Val Buëch Méouge (Ribiers) « Rte de Sisteron »	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	13h30-17h
Rosans « L'Aubergerie »	8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h		8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h	
Serres « Rte de Méreuil »	8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h	13h30-17h			8h30-12h	13h30-17h	8h30-12h	

Saison haute (du 1^{er} avril au 30 septembre) :

Jours Déchetterie	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
Barret Sur Méouge « Le village »							8h-12h				8h-12h	
Clamensane « LD Champs Long »					8h-12h	13h30-17h30					8h-12h	13h30-17h30
Lazer « 2535 Rte de Gap Les Résolues »	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30
Orpierre « L'Adrech »	8h-12h		8h-12h		8h-12h				8h-12h		8h-12h	13h30-17h30
Val Buëch Méouge (Ribiers) « Rte de Sisteron »	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30
Rosans « L'Aubergerie »	8h-12h	13h30-17h30			8h-12h		8h-12h	13h30-17h30			8h-12h	
Serres « Rte de Méreuil »	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	13h30-17h30			8h-12h	13h30-17h30	8h-12h	

A.8.2 Les exutoires dans les déchetteries

Depuis 2019, les contrats pour le transport et la valorisation des déchets issus des déchetteries sont les suivants :

Déchets	Prestation		LAZER	VAL BUECH MEOUGE (RIBIERS)	SERRES	ORPIERRE	ROSANS	CLAMENSANE	BARRET/ MEOUGE	Prestataire retenu	Centre de Traitement	Type de valorisation
Encombrants	Location benne					x	x	x		Alpes Ass. /VEOLIA	Le Beynon Ventavon (05)	Enfouissement et valorisation des biogaz
	Transport		option	x	x	x	x	x	x			
	Traitement		x	x	x	x	x	x	x			
Cartons	Location benne							x		Gros Env.	La Mure (38)	Regroupement, tri puis recyclage
	Transport		x	x	x	x	x	x	x			
	Traitement		x	x	x	x	x	x	x			
	Reprise		x	x	x	x	x	x	x			
Papiers	Location benne				x					Gros Env.	La Mure (38)	Regroupement, tri puis recyclage
	Transport		x	x	x							
	Traitement		x	x	x							
	Reprise		x	x	x							
Déchets Inertes	Location	benne						x	x	Gros Env.	Val Buech Méouge / Ribiers (05)	Stockage en ISDI
		stockage	x									
	Transport		option		x	x	x	x	x			
	Traitement		x		x	x	x	x	x			
Plâtre	Location benne									Alpes Ass. / VEOLIA	Siniat à Carpentras (84)	Recyclage
	Transport		x	x								
	Traitement		x	x								
Plastiques durs	Location benne		x							Classé sans suite		
	Transport		x	x								
	Traitement		x	x								
	Reprise	Prix planché	x	x								
Verre	Location	benne ou								Gros Env.	La Mure (38) et verrier : OI Manufacturing à Vergèze	Regroup., tri puis recyclage
		stockage	x									
	Transport		x									
	Traitement		x									
	Reprise		x									

Déchets	Prestation		LAZER	VAL BUECH MEOUGE (RIBIERS)	SERRES	ORPIERRE	ROSANS	CLAMENSANE	BARRET/ MEOUGE	Prestataire retenu	Centre de Traitement	Type de valorisation
Huiles de vidange	Transport		x	x	x	x	x	x	x	Sévia / VEOLIA	St Fons (69)	Dépollution et recyclage
	Traitement		x	x	x	x	x	x	x			
Batteries et épaves	Contenant batteries		x	x	x			x		EURL Baptiste	Mallemoisson (04)	Regroup., tri puis recyclage et valorisation
	Trans. et trait. batteries		x	x	x			x				
	Trans. et trait. épaves		x	x	x	x	x	x	x			
	Reprise batteries		x	x	x			x				
	Reprise épaves		x	x	x	x	x	x	x			
Ferraille	Location benne					x	x	x		EURL Baptiste	Mallemoisson (04)	Regroup., tri puis recyclage et valorisation
	Traitement		x	x	x	x	x	x	x			
	Reprise		x	x	x	x	x	x	x			
DMS/DDS*	Intervention chimiste		x	x	x					SPUR / Alpes Env.	Rognac (13)	Regroup., tri puis incinération et valorisation
	Transport et traitement		x	x	x	x	x	x	x			
	Contenants DMS		int.	int.	int.	ext.	ext.	int.	ext.			
	Loc. benne emball. souillés			x	x							
Bois	Location	benne						x	x	Gros Env.	La Mure (38)	Broyage sur place puis recyclage dans l'usine IKEA
		stockage	x									
	Broyage		x	x	x	x	x					
	Transport		x	x	x	x	x	x	x			
	Valorisation		x	x	x	x	x					
Verts	Location	benne						x	x	Gros Env.	La Mure (38)	Broyage sur place puis réutilisation pour paillage ou valorisation en compostage sur le territoire

A.8.3 Typologie des déchets collectés dans les déchetteries

Déchets acceptés - Déchets refusés

	Barret Sur Méouge	Clamensane	Lazer	Orpierre	Val Buëch Méouge (Ribiers)	Rosans	Serres
Encombrants	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Déchets verts, végétaux	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Bois blanc non traité, non encollé	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Bois traité ou encollé	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Cartons	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
D3E (gros électroménager écrans, PAM) **	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Ampoules et néons	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Ferraille	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Batteries	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Pneumatiques VL et motos	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Pneumatiques PL et agricoles	Refusés Ces déchets doivent être repris par le vendeur/distributeur.						
Gravats	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Plâtre	refusés	refusés	acceptés	refusés	acceptés	refusés	refusés
Huiles végétales	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Huiles moteur	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Radiographies	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
DASRI* des particuliers	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
DASRI des professionnels	Refusés Ces déchets doivent être repris par le vendeur/distributeur.						
Bouteilles de gaz	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Piles et accumulateurs	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Textiles, Linges et Chaussures	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Cartouches d'encre	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Capsules de café Nespresso	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés

Cartouches d'eau Brita®	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Matériel d'écriture	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Bouchons plastique et liège	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés	acceptés
Médicaments non utilisés	Refusés Ces déchets sont à déposer en pharmacie : uniquement les plaquettes et contenants. Les emballages en carton sont à déposer dans le bac jaune des emballages ménagers et la notice en papier est à déposer dans le bac bleu des papiers.						
Appareils médicaux	Refusés Ces déchets sont à déposer en pharmacie ou chez le vendeur/distributeur.						
Cadavres et restes d'animaux	Refusés Ces déchets sont à déposer en caissons d'équarrissage. Le pôle environnement de la CCSB se tient à votre disposition pour vous fournir les coordonnées de ces professionnels.						
Véhicules VL hors d'usage	Refusés Ces déchets doivent être traités par des professionnels habilités. Vous pouvez contacter le pôle environnement de la CCSB qui organise gratuitement des enlèvements d'épaves.						
Amiante	Refusés Ces déchets doivent être traités par des professionnels habilités. Le pôle environnement de la CCSB se tient à votre disposition pour vous fournir leurs coordonnées.						
Explosifs et armes	Refusés Ces déchets doivent être signalés à la Gendarmerie.						
Déchets d'activité agricole	Refusés Ces déchets doivent être repris par le vendeur/distributeur dans le cadre de la filière ADIVALOR (www.adivalor.fr).						

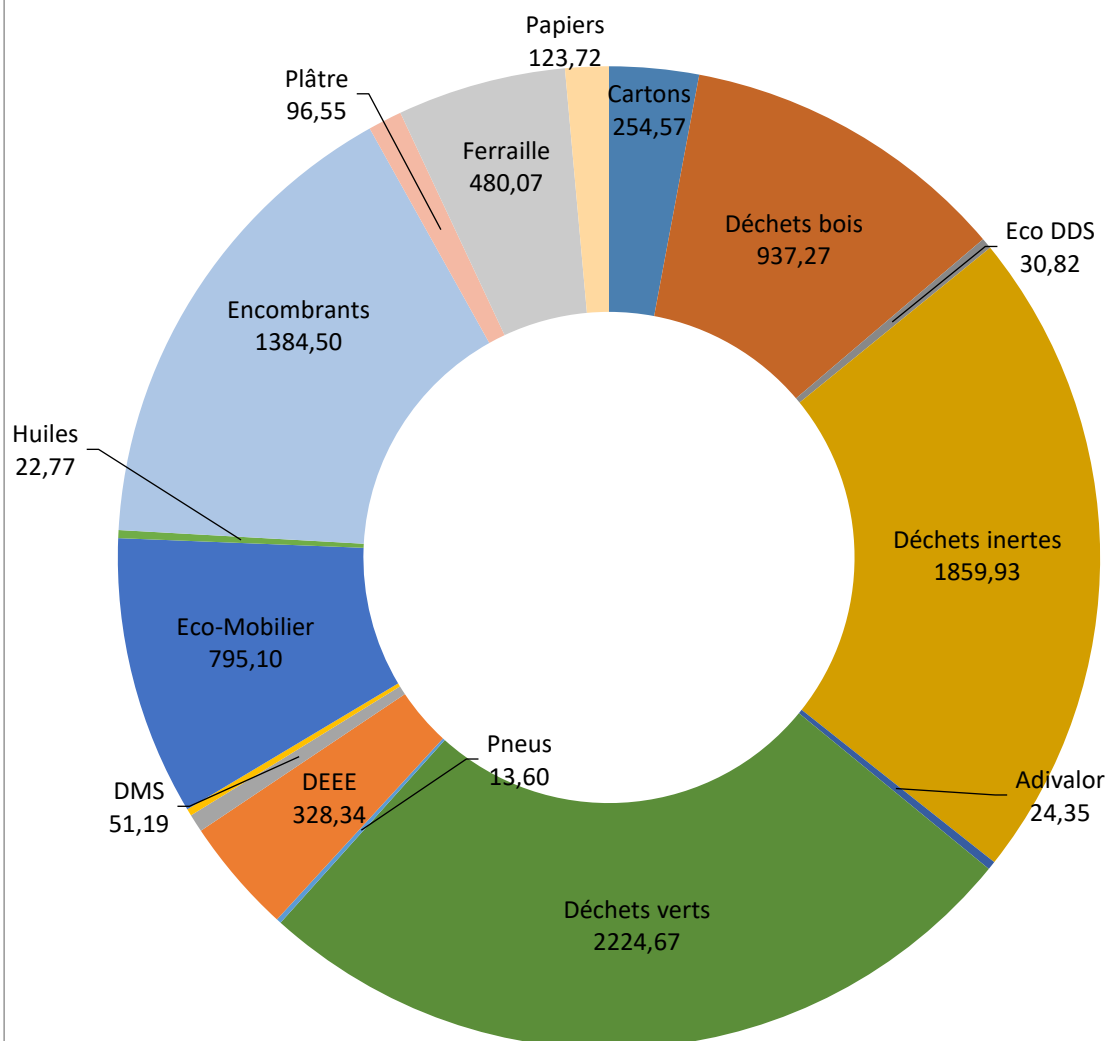
*DASRI : Déchets d'Activité de Soins pour les Patients en Auto-Traitement.

**D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : froid (réfrigérateur, congélateur, ...), hors froid (four, gazinière, ...), petit électroménager (PAM : sèche-cheveux, grille-pain, ...), écrans (plat ou cathodique, ordinateur...).

Nouvelles filières développées en 2022 : récupération des huisseries en fin de vie dans les déchetteries de Lazer, Val Buëch Méouge (Ribiers).

La déchetterie de Val Buëch Méouge (Ribiers) s'est également organisée pour récupérer différents déchets issus de l'activité agricole lors d'une campagne ponctuelle en partenariat avec l'éco-organisme ADIVALOR qui a eu lieu du 16 au 21 mai et du 17 au 21 octobre : les filets paragrêle, ficelles / filets de bottes, films d'enrubannage et big-bags.

Typologie des déchets collectés dans les déchetteries de la CCSB - 2022

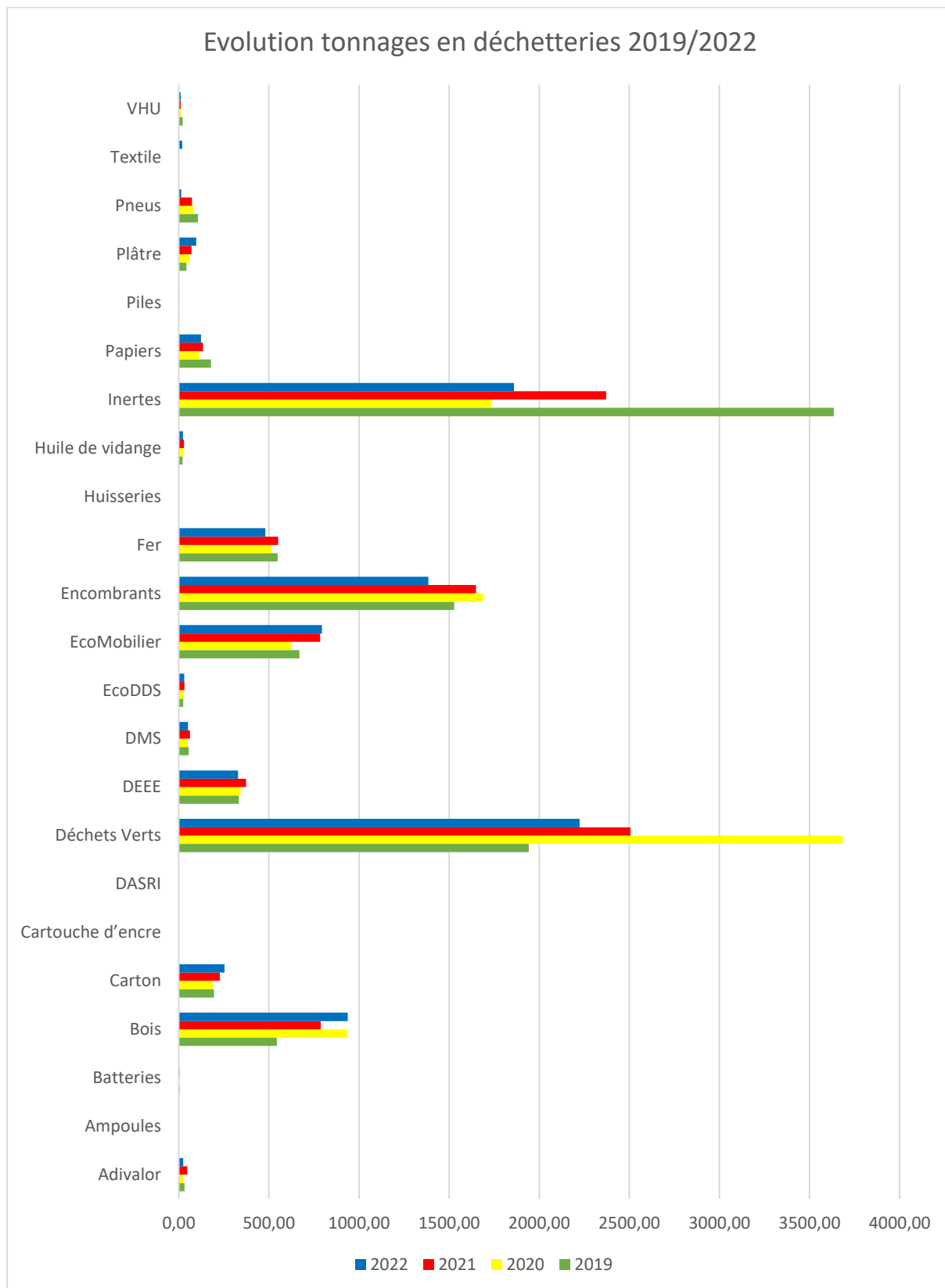


NB : Les tonnages des piles (2.5), ampoules (1.06), capsules Nespresso® (0.5), cartouches d'encre (0.78), DASRI (0.3), gaz, VHU (11.4) et batteries (2.6) sont trop faibles et n'apparaissent pas dans le graphique.

Sur les 8684.04 tonnes apportées en déchetteries, 3 600.49 (41.46%) sont recyclées, 1 839.13 (21.18%) sont valorisées et 3 244.43 (37.36%) sont enfouies

A.8.4 Evolution des tonnages collectés dans les déchetteries

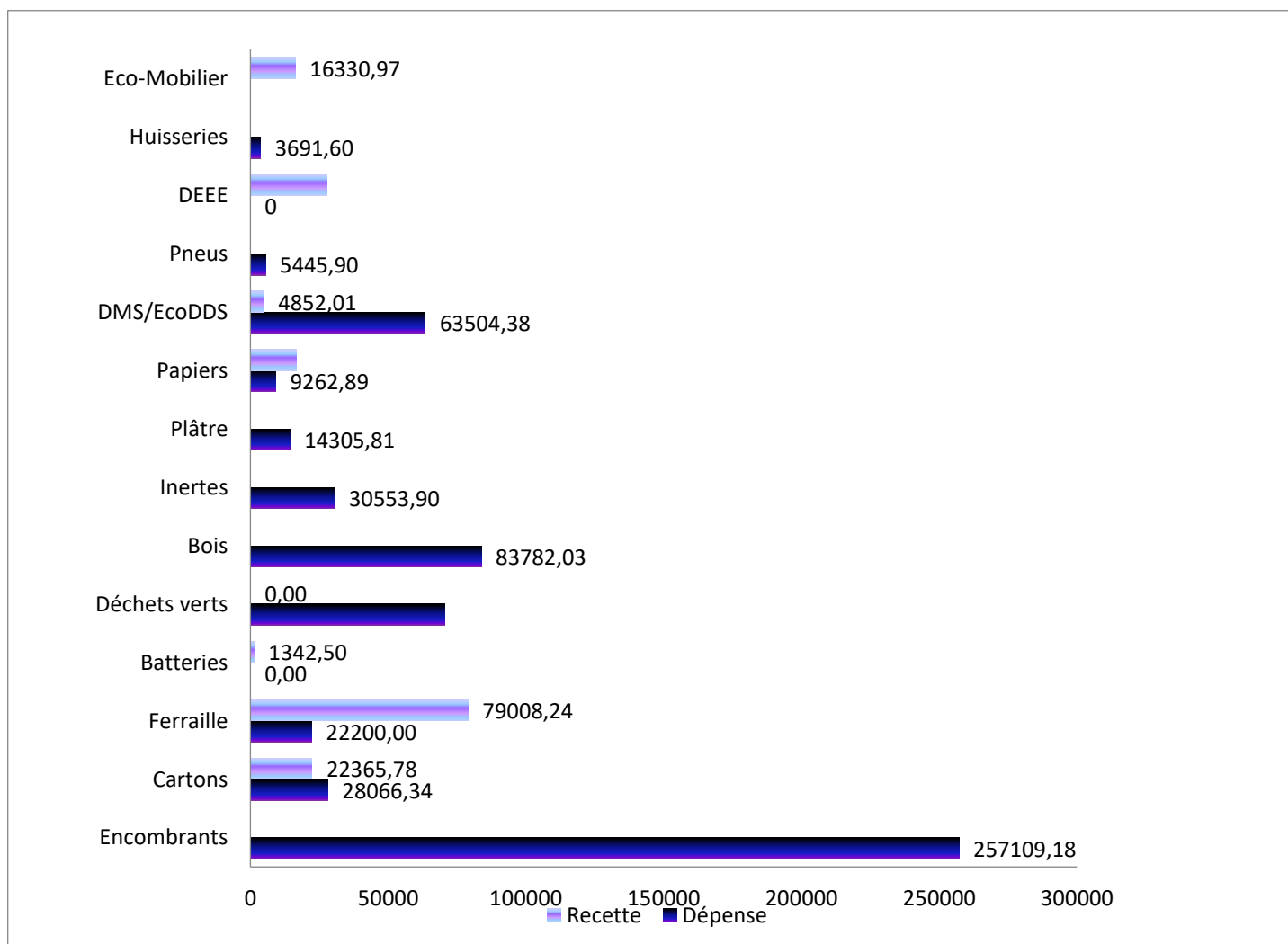
	Tonnage				Evolution 2021/2022
	2019	2020	2021	2022	en %
Adivalor	32,15	23,83	46,60	24,35	-47,75%
Ampoules	0,67	1,07	0,98	1,06	8,60%
Batteries	5,90	1,94	3,83	2,69	-29,90%
Bois	544,18	935,29	787,96	937,27	18,95%
Carton	195,98	188,33	227,56	254,57	11,87%
Cartouche d'encre	0,40	0,39	0,90	0,78	-12,81%
DASRI	0,12	0,09	0,13	0,14	1,48%
Déchets Verts	1 942,59	3 683,66	2 506,44	2 224,67	-11,24%
DEEE	333,04	342,84	373,17	328,34	-12,01%
DMS	55,26	49,61	61,91	51,19	-17,31%
EcoDDS	24,68	26,43	32,08	30,82	-3,91%
EcoMobilier	668,80	626,05	784,40	795,10	1,36%
Encombrants	1 528,14	1 688,26	1 649,40	1 384,50	-16,06%
Fer	548,82	515,02	551,57	480,07	-12,96%
Huisseries	0,00	0,00	0,00	17,95	
Huile de vidange	20,61	24,17	28,44	22,77	-19,94%
Inertes	3 635,08	1 734,81	2 371,53	1 859,93	-21,57%
Papiers	179,26	112,91	134,22	123,72	-7,82%
Piles	2,10	2,88	1,96	2,50	27,46%
Plâtre	43,41	59,25	70,70	96,55	36,56%
Pneus	106,54	79,96	73,13	13,60	-81,40%
Textile	0,00	0,00	0,00	19,79	
VHU	22,58	12,06	10,78	11,14	3,34%
Total	9 890,30	10 111,00	9 717,69	8 684,04	-10,65%



Alors que les années précédentes, nous constatons globalement une évolution sur les tonnages des déchets qui nous « coûtent », cette hausse semble stagner voire même réduire. Les dépôts des gravats par les usagers en déchetterie de Ribiers ne sont pas comptabilisés car ils sont stockés sur l'ISDI et donc non pesés.

Ce constat est renforcé par le coût global à la tonne en déchetterie : 35.67 € en 2019, 48.21 € en 2020, 48.14 € en 2021 et 48.08 € en 2022.

A.8.5 Dépenses et recettes dans les déchetteries de la CCSB par flux



Les dépenses totales pour les flux collectés dans les déchetteries s'élèvent à 589 226.95 € en 2022 (629 326.90 € en 2021, 624 694.59 € en 2020 et 510 270.12 € en 2019) et les recettes à 171 667.33 € (161 451 € en 2021, 137 257.02 € en 2020 et 158 846.50 € en 2019).

Les recettes sont en grande partie encaissées grâce au développement et/ou à la mise en place des soutiens des Eco Organismes dans les 7 déchetteries.

A cet effet, nous avons des contrats pour la récupération, le tri et la valorisation des déchets en déchetteries avec les Eco Organismes suivants :

Ecosystème/ESR et Recylum : collecte et recyclage des Déchets d'Éléments Électriques et Électroniques (D3E) et des ampoules.

Eco Mobilier : collecte et recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

EcoDDS : collecte et traitement des Déchets Dangereux Spéciaux des ménages (DDS).

DASTRI : collecte et traitement des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement (hors professionnels).

Corepile et SCRELEC : collecte et traitement des piles et accumulateurs.

Aliapur : collecte et traitement des pneus (hors professionnels et agricoles).

Eco TLC : organisation de la filière de récupération des Textiles Linges Chaussant (TLC) en partenariat avec les associations adhérentes du territoire (l'Envolée, les Fils d'Ariane, le Nez Au Vent et les Trésors du Soleil).

Adivalor : Engagés dans une utilisation responsable et respectueuse de l'environnement des déchets de l'agrofourniture, les organisations représentant l'Industrie de la Protection des Plantes, les Coopératives Agricoles, les Négociants Agricoles et les Agriculteurs sont à l'origine de la filière française de gestion des déchets phytopharmaceutiques professionnels.

2 campagnes de collecte ont été organisées en déchetterie de Ribiers, en partenariat avec la Région et les collectivités du 05.

A.8.6 Spécificités des déchetteries

Sur le territoire est organisée la collecte des épaves, liée aux matériaux récupérés dans les déchetteries : Il est proposé aux habitants du territoire de collecter gratuitement leurs épaves (véhicules légers uniquement). Les personnes intéressées s'inscrivent auprès de la communauté de communes et fournissent les documents nécessaires. Puis le prestataire, l'entreprise Baptiste, vient les récupérer une fois qu'un certain nombre de véhicules ont été regroupés par territoire et fournit un certificat de destruction.

Théus :

En accord avec le souhait des élus de maintenir les relations contractuelles qui étaient établies entre les anciens EPCI et leurs communes membres et par décision en date du 18/12/2020, les élus de la CCSB ont approuvé les termes de la convention avec la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance qui fixe les modalités d'accès des habitants de la commune de Bellaiffaire à la déchetterie intercommunale de Théus (05190). Moyennant une participation financière en fonction du nombre d'habitants de Bellaiffaire (154 habitants environ) de 33 €/an/hab.

Rosans :

En accord avec le souhait des élus de maintenir les relations contractuelles qui étaient établies entre les anciens EPCI et leurs communes membres, les déchets des habitants du Pays de Rémuzat peuvent être déposés en déchetterie de Rosans selon les termes d'une convention conclue par délibération en date du 14/12/2020 avec la communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençales. La participation financière est basée sur le nombre réel des entrées en déchetterie de l'année précédente et les charges d'investissement et de fonctionnement issus du compte administratif de l'année précédente, déduction faite des reventes de matières et des subventions.

Turriers :

En accord avec le souhait des élus de maintenir les relations contractuelles qui étaient établies entre les anciens EPCI et leurs communes membres, la déchetterie itinérante de Turriers a lieu tous les seconds mardis de chaque mois (un mois sur deux l'hiver). Elle est réalisée avec un chauffeur du service collecte qui dépose la benne sur la place du village, et un gardien de déchetterie qui indique les consignes de tri aux habitants. La benne est ensuite vidée et triée en déchetterie de Ribiers par les agents de déchetteries. Une dizaine d'habitants utilisent ce service chaque mardi.

Val Buëch Méouge (Ribiers) :

Les professionnels ne sont pas autorisés à déposer en déchetteries de grandes quantités de déchets. Ils doivent s'organiser par eux même pour trouver des filières de collecte et de traitement.

Le Code de l'Environnement précise que les professionnels sont responsables devant la loi des déchets produits par leur activité et des conditions dans lesquelles ils sont stockés, collectés, transportés, et valorisés ou éliminés.

Les quantités de déchets des professionnels sont estimées visuellement par le gardien avant vidage.

Définition des quantités de déchets :

Afin de ne pas saturer la déchetterie, les volumes par déposants professionnels sont limités à 2m³ par jour pour les flux suivants : encombrants, déchets verts, déchets bois, emballages vides souillés, huiles de friture et de vidange, déchets inertes...).

Une quantité spécifique est définie pour les contenants des DMS : 60 litres de contenants maximums par jour (hors emballages vides souillés).

Les flux suivants ne sont pas limités : ferraille, papiers, cartons, pneus, batteries, D3E, Déchets d'Elément d'Ameublement et textiles non souillés.

Les quantités de déchets des professionnels supérieures (à 2m³ et 60 litres par jour) ne sont acceptés que sur la déchetterie de Ribiers.

De plus, ces déchets sont facturés trimestriellement, à partir du 1^{er} déchet déposé, aux tarifs figurant ci-dessous :

	<i>Tarif pour les <u>Entreprise du territoire</u></i>	<i>Tarif pour les <u>Entreprise extérieure au territoire</u></i>
<u>Déchets inertes</u>	20.00 € le m3	30.00 € le m3
<u>Déchets bois</u>	26.00 € le m3	36.00 € le m3
<u>Déchets verts</u>	15.00 € le m3	25.00 € le m3
<u>Ferraille</u>	gratuit	25.00 € le m3
<u>D3E</u>	gratuit	15.00 € le m3
<u>Encombrants</u>	50.00 € le m3	60.00 € le m3
<u>Plâtre</u>	50.00 € le m3	60.00 € le m3
<u>DMS</u>	1.70 € le litre (le contenant)	2.70 € le litre (le contenant)
<u>Emballages souillés vides de DMS</u>	0.03 € le litre (le contenant)	1.03 € le litre (le contenant)
<u>Huisseries</u>	6.00 € l'unité	6.00 € l'unité

En déchetterie, avant tout dépôt, les professionnels sont tenus de venir se présenter à l'accueil. Sur la déchetterie de Ribiers, le gardien enregistre les dépôts (nom et signature de l'entreprise, type de déchet et quantités) sur un bon triptyque en vue de la facturation. Un exemplaire de ce bon est remis à l'entreprise.

Spécificité des déchets inertes déposés sur l'ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) de la déchetterie de Ribiers :

Les quantités déposées par les professionnels ou les particuliers ne sont pas limitées.

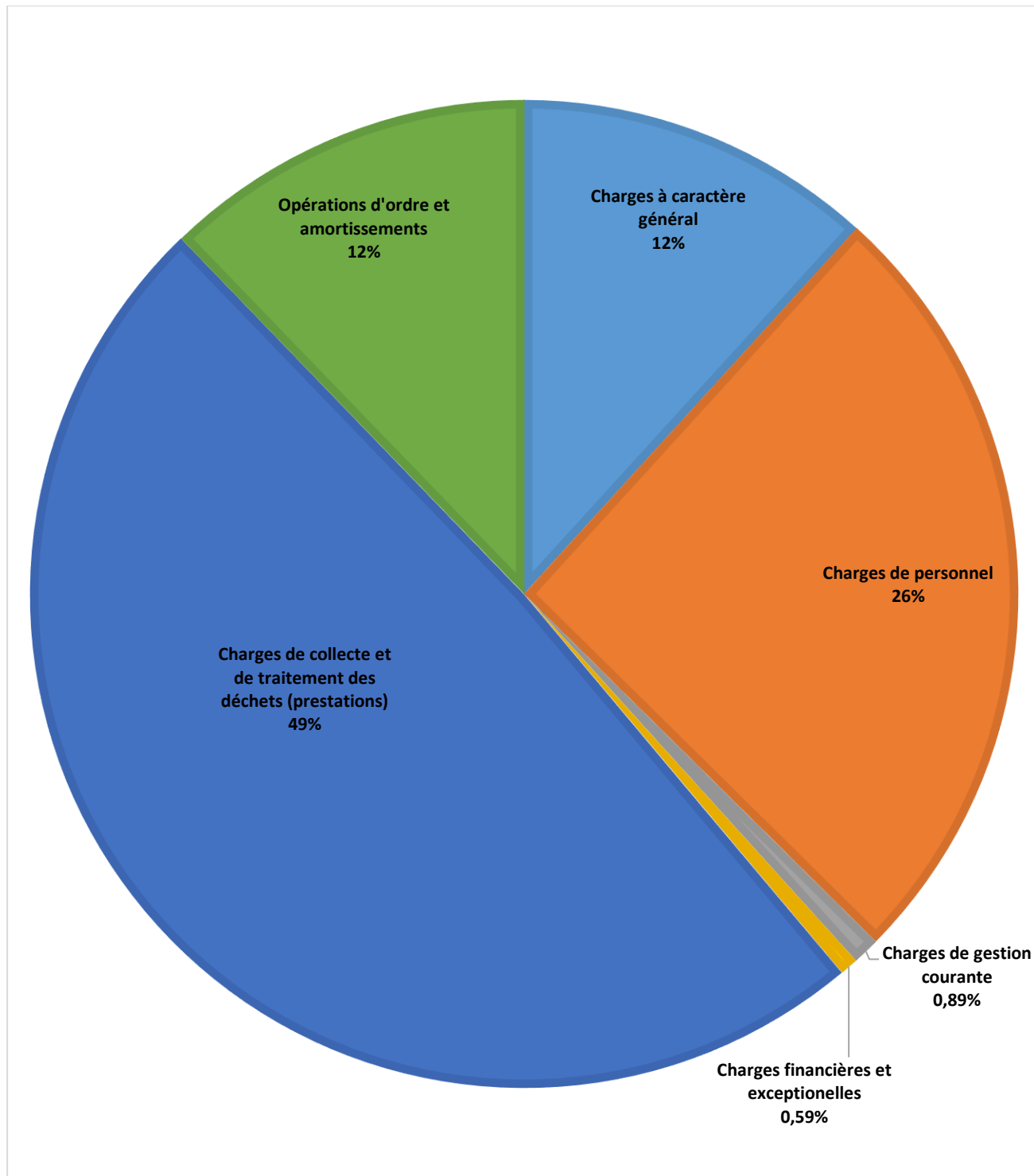
Seuls les déchets inertes suivants sont acceptés sur cette plateforme de stockage :

Description	Restrictions
Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition <u>ne provenant pas de sites contaminés, triés.</u>
Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition <u>ne provenant pas de sites contaminés, triés.</u>
Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition <u>ne provenant pas de sites contaminés, triés.</u>
Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition <u>triés et ne provenant pas de sites contaminés,</u>
Verre	Trié, <u>sans cadre ou montant de fenêtres.</u> Hors laine de verre (contient des résines).
Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition <u>triés et ne provenant pas de sites contaminés,</u>
Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux <u>provenant de sites contaminés</u>
Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe
Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement <u>en l'absence de liant organique</u> (bitume, goudron, résine, caoutchouc, colle, peinture, latex, plastique)

B Les indicateurs économiques

B.1. Le budget annuel du service

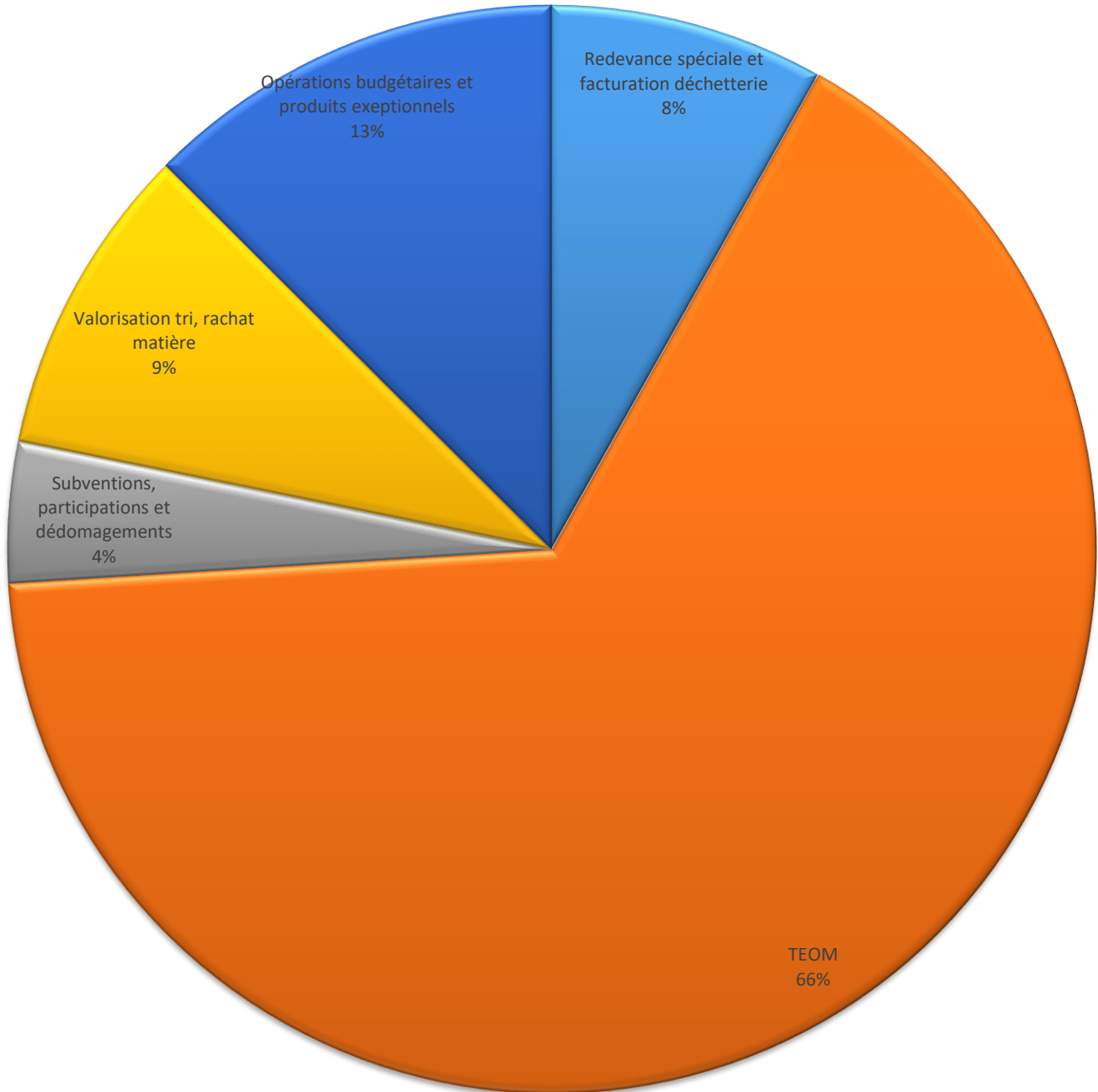
Le budget 2022 des dépenses de fonctionnement s'élève à 5 544 038.13 €.



L'essentiel du budget 2022 correspond à des coûts de fonctionnement pour la collecte et le traitement, dont la majorité est dévolue à des prestations externes (déchetterie, traitement des déchets, Taxe Générale sur les Activités Polluantes etc.).

B.2. Le financement du service

Le montant des recettes du service intercommunal des déchets ménagers et assimilés de la CC du Sisteronais-Buëch s'élève en 2021 à 6 329 640.81 €.



L'essentiel des recettes du service provient de la taxe d'ordures ménagères.

B.3. Détail de la collecte par le prestataire (Gros Environnement)

La collecte des ordures ménagères, emballages ménagers, verre et journaux-magazines est effectuée par Gros Environnement sur les territoires des Baronnies, du Val de Méouge, du Serrois et du Val d'Oule.

B.3.1 Matériel de pré-collecte implanté sur le territoire couvert par le prestataire

<i>Secteur</i>	<i>OM</i>	<i>EMR</i>	<i>Papiers</i>	<i>Verre</i>	<i>Cartons bruns</i>
Baronnies	58 colonnes aériennes ousemi-enterrées kinshofer	56 colonnes aériennes ousemi-enterrées kinshofer	32 colonnes aériennes ousemi-enterrées kinshofer	39 colonnes aériennes ousemi-enterrées kinshofer	19 colonnes aériennes ousemi-enterrées kinshofer
Val de Méouge	30 colonnes aériennes ousemi-enterrées kinshofer	25 colonnes aériennes ousemi-enterrées kinshofer	20 colonnes aériennes ousemi-enterrées kinshofer	26 colonnes aériennes ousemi-enterrées kinshofer	Sans objet
Serrois	81 colonnes aériennes Kinshofer	52 colonnes aériennes Kinshofer	41 colonnes aériennes Kinshofer	49 colonnes aériennes Kinshofer	13 colonnes aériennes Kinshofer
Val d'Oule	3 colonnes semi-enterrées simple Crochet	3 colonnes semi-enterrées simple crochet		3 colonnes semi-enterrées simple crochet	Sans objet

B.3.2 Organisation des collectes par le prestataire, planification des collectes OM et Emballages ménagers

	<i>Camion BOM grue</i>
Lundi	OM Serrois + Baronnies + Oule
Mardi	OM Baronnies + Val Méouge
Mercredi	Semaine paire : EMR Serrois + Baronnies + Oule + Val Méouge Semaine impaire : EMR Serrois + Baronnies + Val Méouge
Jeudi	Matin : fin de tournée du mercredi Après-midi : OM Serrois + Baronnies + Val Méouge
Vendredi	OM Serrois + Baronnies + Val Méouge

Collectes réalisées en camion Ampliroll grue (papier, verre, carton) :

Papier : 1 collecte/mois/secteur

Verre : 1 collecte/mois/secteur

Carton : 1 collecte/mois/Serrois

B.3.3 Personnel affecté à la prestation

- Chauffeurs

Collecte en BOM grue : 1 chauffeur SPL avec CACES Grue auxiliaire

Collecte Camion Ampliroll grue : 1 chauffeur SPL avec CACES Grue auxiliaire

- Partie Administrative

1 Responsable de planning

1 Facturière

1 Responsable Commerciale pour le suivi de la prestation

- Partie Mécanique/Maintenance

3 mécaniciens disponibles pour intervenir sur place ou à l'atelier mécanique de l'agence de La Mure ou au dépôt de Laragne

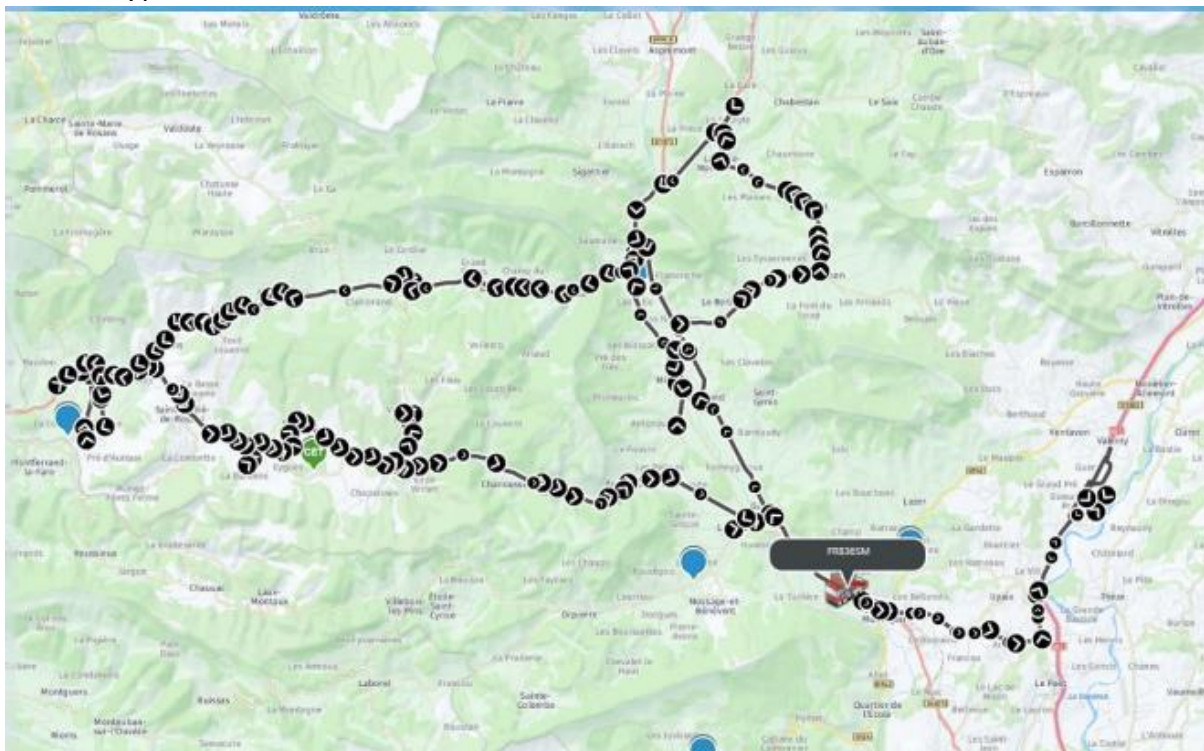
1 Chaudronnier notamment pour la réparation des colonnes

	Chauffeur BOM Evolupac	Chauffeur Ampliroll grue	Administrative	Total
Fréquence normale	5 j/sem 1 ETP	1 j/sem 0,2 ETP	2 j/mois 0,1 ETP	1,3 ETP

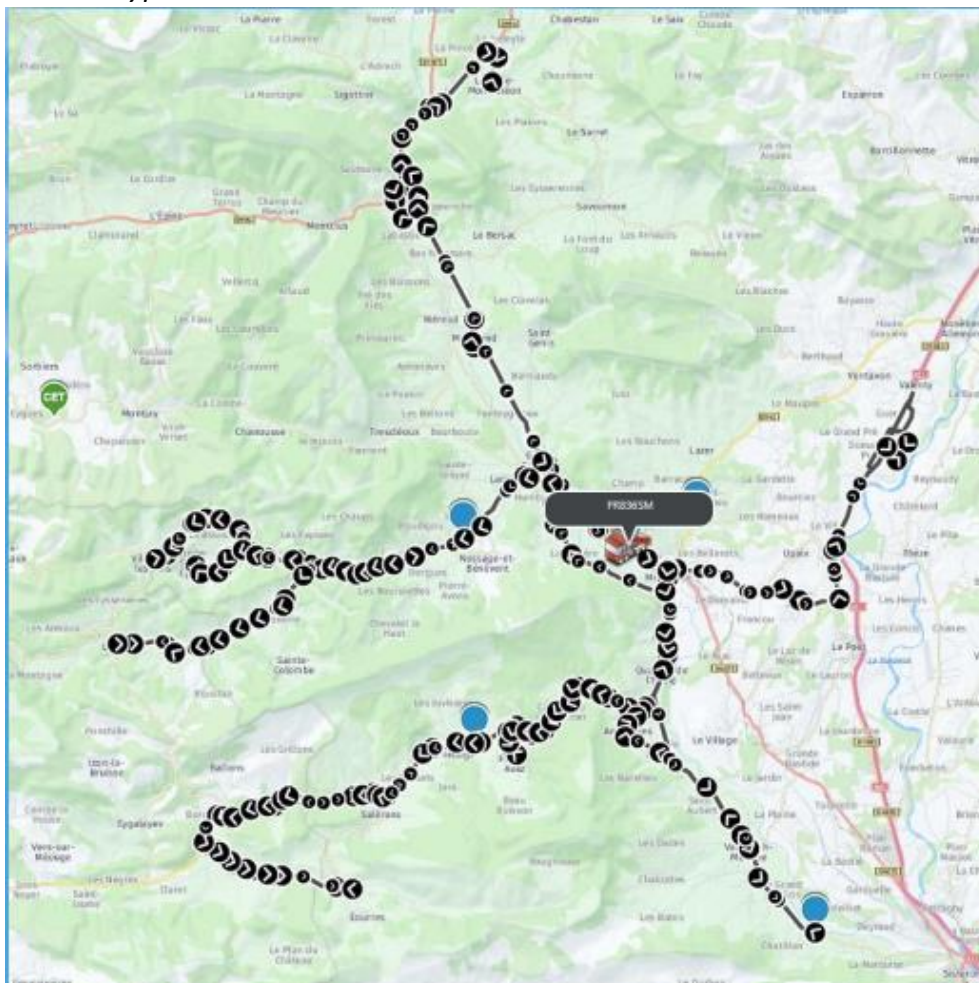
Nota : Cette évaluation du personnel mobilisé pour la collecte des déchets sur une partie du territoire de la CCSB ne prend pas en compte le temps de travail effectué par les mécaniciens sur l'année 2022 (nombreuses réparations sur le camion BOM grue (en attente nouveau camion – Livraison été 2022), sur les colonnes du Serrois...).

B.3.4 Circuits de collectes

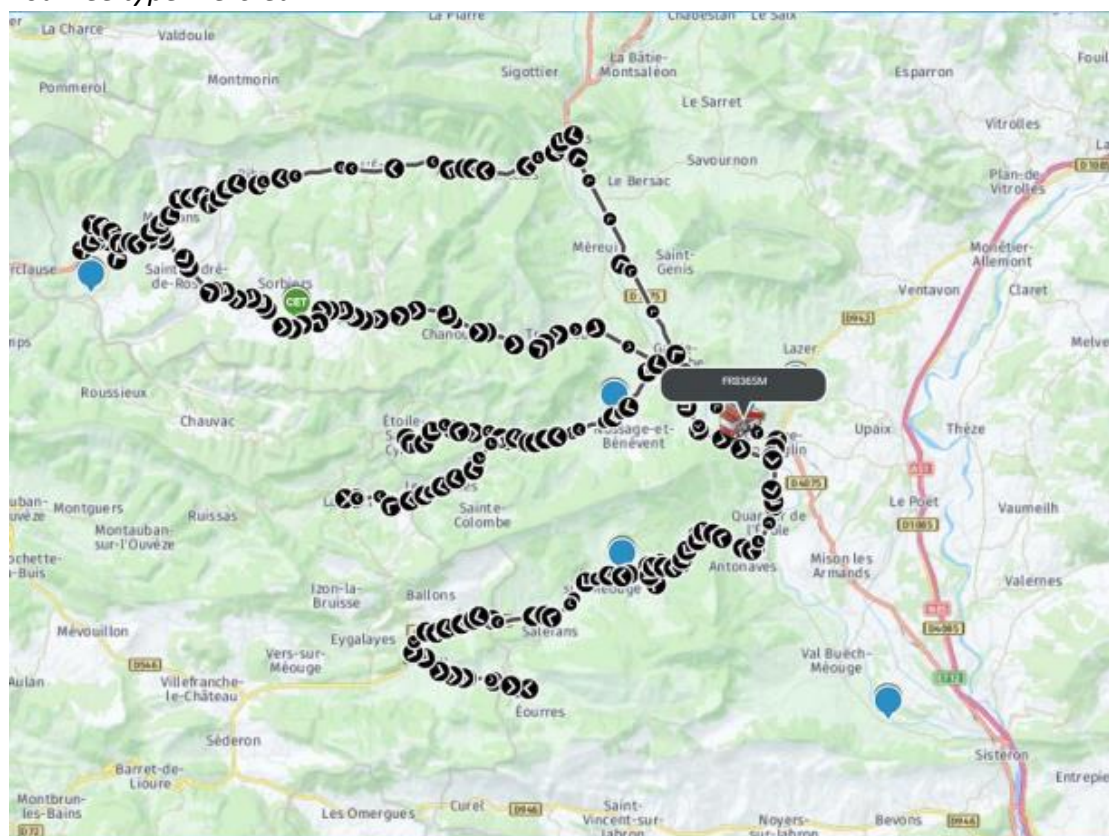
Tournée type lundi



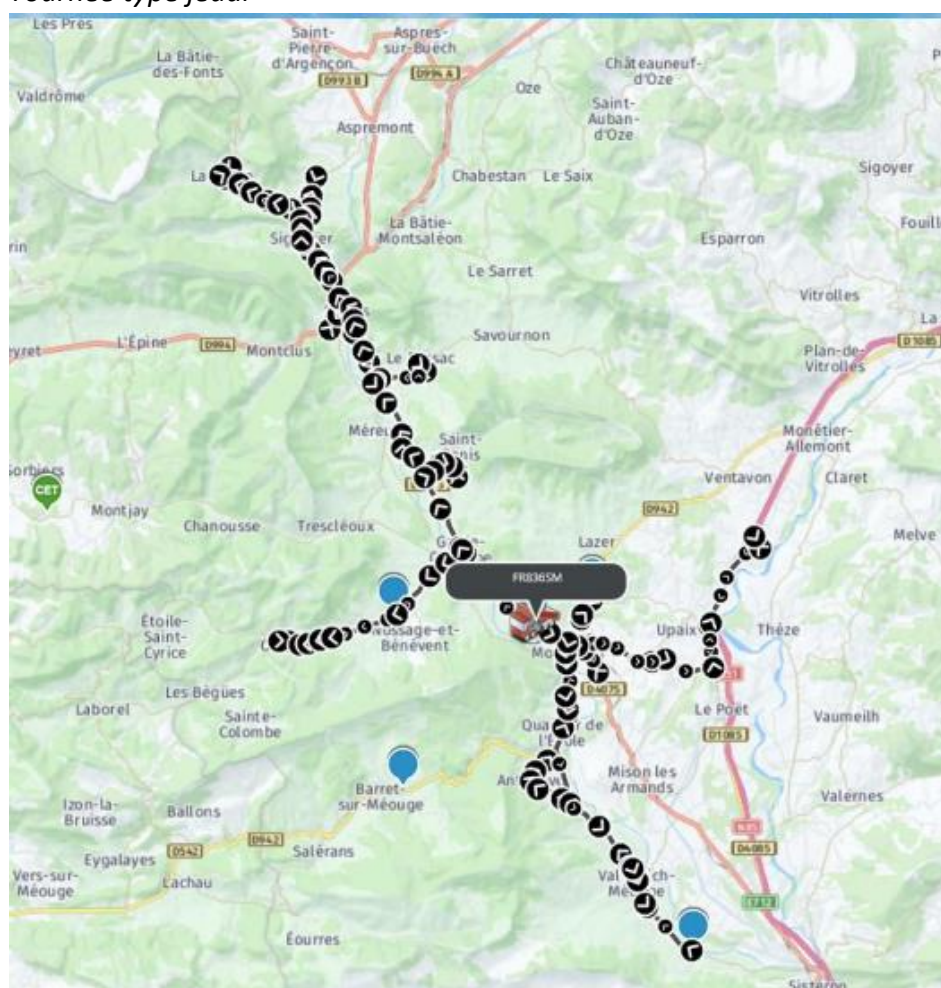
Tournée type mardi



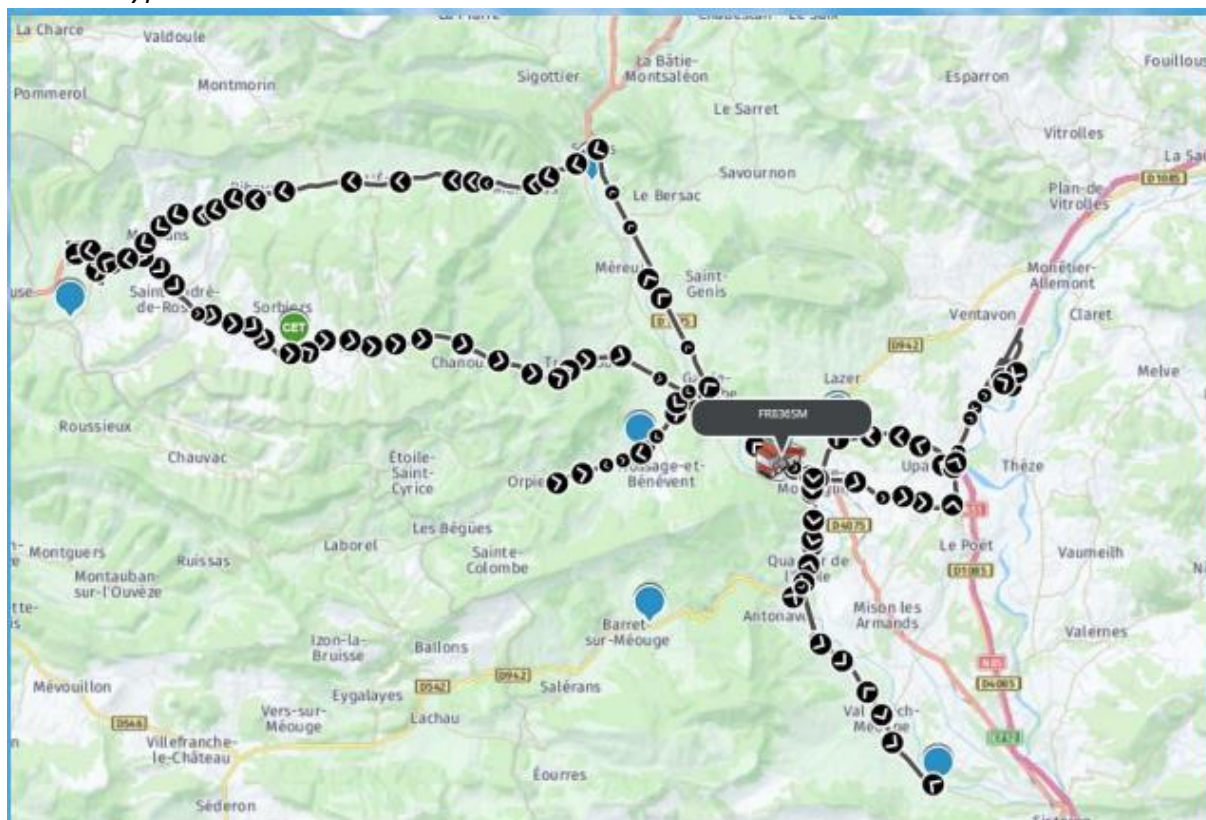
Tournée type mercredi



Tournée type jeudi



Tournée type vendredi



B.3.5 Données kilométriques et sur la consommations de carburant

Les données suivantes sont déterminées à partir des relevés kilométriques et consommation gasoil des chauffeurs. Il s'agit d'un estimatif et non d'un calcul précis dans la mesure où les véhicules peuvent être utilisés en dehors des prestations de collecte pour le compte de la CCSB et peuvent remonter sur La Mure pour de la maintenance ou des contrôles réglementaires.

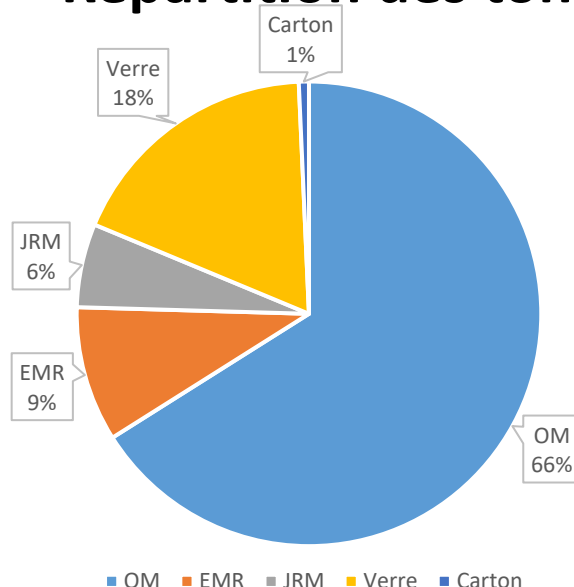
Les calculs sont faits à partir du point de départ du camion (Dépôt Laragne ou St Pierre d'Argençon), vidage à l'exutoire et retour au point de départ

	<i>km mensuels moyen</i>	<i>km annuels</i>	<i>Conso moyenne gasoil</i>	<i>Conso totale gasoil</i>
Camion BOM Grue (FR 386 SM)	4 047 km	48 565 km	73 L/100 km	35 200 L
Camion Ampliroll Grue (EG 118 GP)	900 km	10 000 km	53 L/100 km	5 350 L
Total estimatif 2022	4 947 km	58 565 km		40 550 L

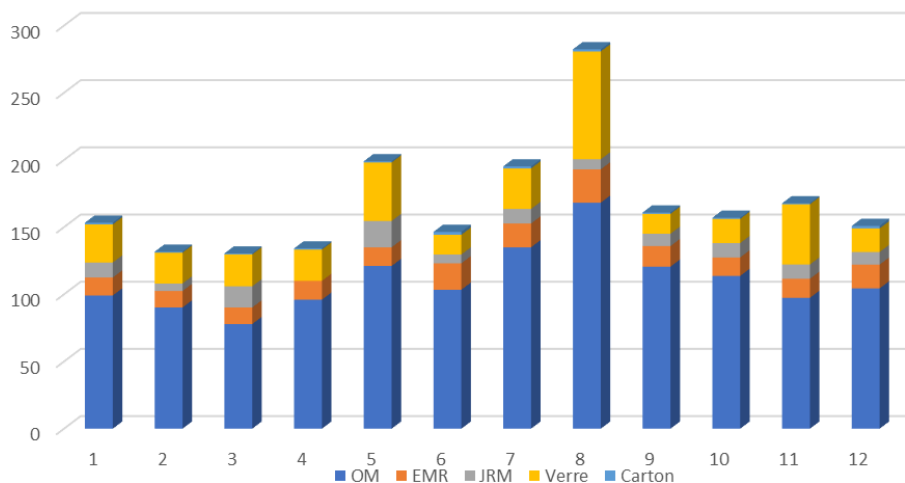
B.3.6 Tonnages collectés par flux

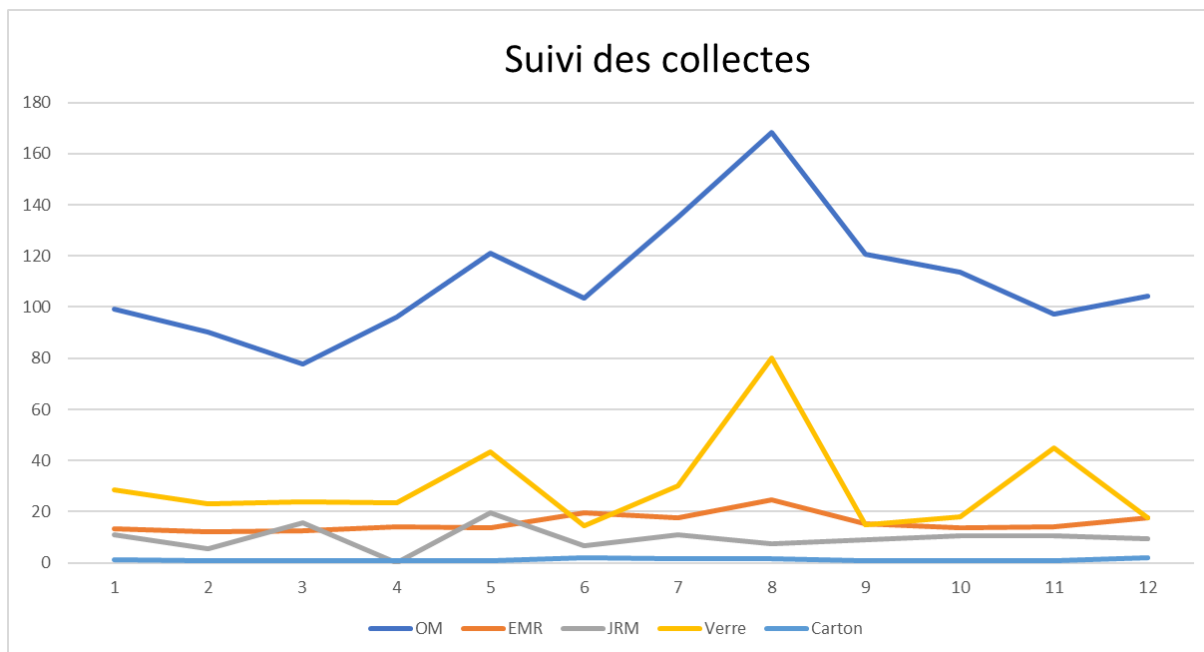
2022	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	Total
OM	99,15	90,2	77,85	96	121,1	103,4	135	168,2	120,6	113,7	97,4	104,4	1327
EMr	13,35	12,25	12,35	14	13,9	19,7	17,7	24,8	15,3	13,75	14,15	17,7	188,95
JRM	11,15	5,6	15,75	0	19,6	6,55	10,8	7,5	9,2	10,7	10,65	9,35	116,85
Verre	28,38	22,96	23,74	23,3	43,52	14,68	30,18	80,24	14,78	17,98	44,82	17,56	362,14
Carton	1,25	0,7	0,7	0,85	0,9	2,15	1,5	1,6	1	0,85	0,7	1,9	14,1
Total	153,28	131,71	130,39	134,15	199,02	146,48	195,18	282,34	160,88	156,98	167,72	150,91	2009,04

Répartition des tonnages



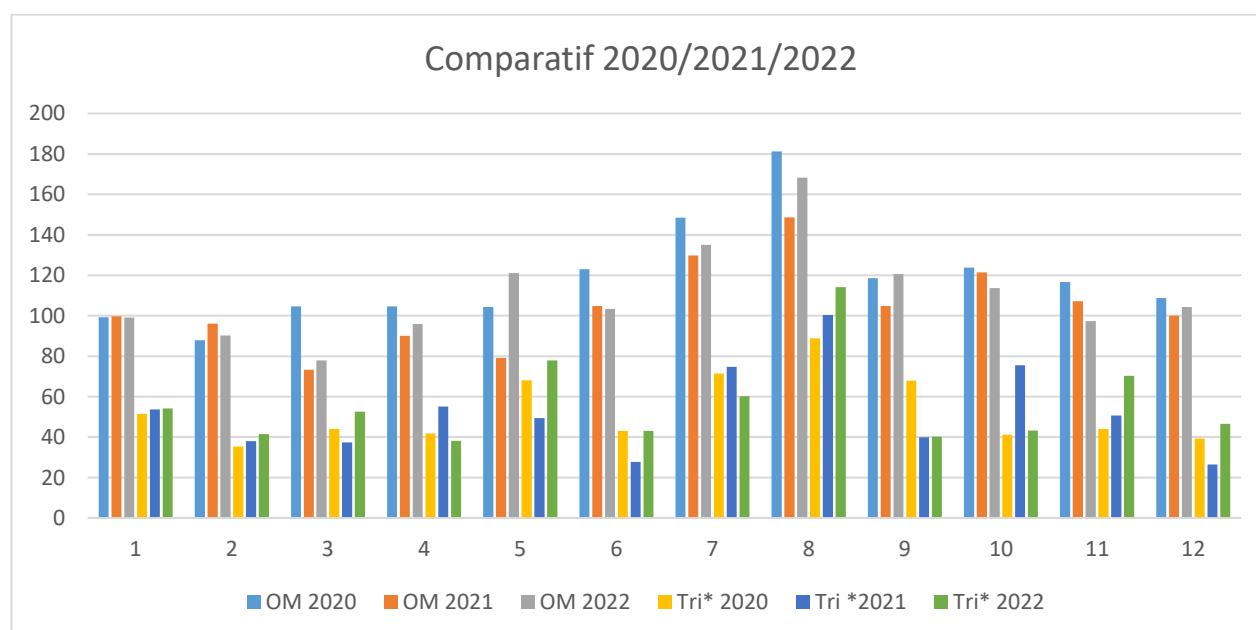
Suivi des collectes





Comparatif 2020/2021/2022

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
OM 2020	99.24	87.92	104.66	104.66	104.36	123.02	148.55	181.3	118.55	123.78	116.73	108.75	1421.52
OM 2021	99.7	96.15	73.35	90.1	79.2	104.75	129.85	148.6	104,8	121.35	107.2	100.05	1255.1
OM 2022	99.15	90.2	77.85	96	121.1	103.4	135	168.2	120.6	113.7	97.4	104.4	1327
Tri* 2020	51.54	35.32	44.04	41.79	68.06	43.1	71.48	88.88	67.96	41.22	44.09	39.29	636.77
Tri* 2021	53.74	38.09	37.46	55.17	49.42	27.7	74.81	100.43	39.92	75.56	50.73	26.4	629.43
Tri* 2022	54.13	41.51	52.54	38.15	77.92	43.08	60.18	114.14	40.28	43.28	70.32	46.51	682.04



**Tri = EMR, JRM, Verre et Cartons*

B.3.7 Lavage des colonnes et bacs

Dans le cadre du marché, il est prévu 2 campagnes annuelles de lavage du matériel de pré-collecte :

- Lavage des bacs OM + EMR : Du 10/11 au 21/11/2022
 - Moyens mis à disposition :
 - 1 laveuse (louée SLV) avec 1 chauffeur GROS Environnement
 - 2 chauffeurs BOM
- Lavage des Colonnes 5 flux : Du 20/10 au 04/11/2021
 - Moyens mis à disposition :
 - 1 laveuse (louée SLV) avec 1 chauffeur Gros Environnement
 - 2 chauffeurs BOM

B.3.8 Maintenance et problèmes rencontrés

Maintenance :

- Remise en état de colonnes du Serrois

Nous avons procédé à la remise en état de colonnes du Serrois (endommagées par le prestataire précédent SITA et l'usure). Les colonnes ont été ramenées sur notre atelier mécanique de La Mure.

- Réparation de colonnes endommagées par nos chauffeurs

Lorsque nos chauffeurs endommagent des colonnes, nous procédons systématiquement à la réparation de ces dernières. Nous avons dû notamment remplacer des systèmes de «champignon» Kinshofer.

- Problèmes sur certaines colonnes du Serrois

Certaines colonnes du Serrois présentent des défaillances qui devraient être prises en charge par la CCSB, suite à la mauvaise manipulation lors du marché précédent et à des adaptations du fournisseur non appropriées à une manutention répétée des colonnes d'OM.

Problèmes rencontrés :

Incivilités :

Les problèmes majeurs rencontrés concernent les incivilités notamment sur le secteur du Serrois (place du Lac, Crédit Agricole) avec les sacs poubelles mis par terre ou sur les colonnes alors que les colonnes sont partiellement remplies. Ce non respect peut engendrer des problèmes sanitaires puisque les animaux peuvent alors déchirer les sacs et répandre les déchets sur la voie publique. Notre prestation consiste normalement à collecter uniquement les colonnes ou bacs





B.3.9 Partie Financière

Partie collecte :

Poste	Définition	Facturation annuelle HT (TVA 10 %)
Collecte et transport des EMR vers l'exutoire	Collecte des EMR en bacs et colonnes avec transport et vidage sur le site de Ventavon	72 579,52 €
Collecte et transport des OM vers l'exutoire	Collecte des OM en bacs et colonnes avec transport et vidage sur le site de l'ISDND de Ventavon	196 556,52 €
Collecte et transport des JRM vers l'exutoire	Collecte des JRM en colonnes avec transport et vidage sur le site de Ventavon	24 297,00 €
Collecte et transport du verre vers l'exutoire	Collecte du verre en colonnes avec transport et vidage sur le site de Lazer	24 297,00 €
Collecte et transport du carton vers l'exutoire	Collecte du carton en colonnes avec transport et vidage sur le site de Ventavon	8 099,00 €
Total année 2022		325 829, 04 €

Partie « autres prestations »

Poste	Définition	Facturation annuelle HT (TVA 20 %)
Lavage des colonnes « intégralité »	Lavage de l'ensemble des colonnes (5 flux) du secteur de collecte	27 070 €
Lavage des colonnes « OM + EMR »	Lavage des colonnes OM et EMR	16 670 €
Total année 2022		43 740 €

B.4. Détail de la collecte en régie

La collecte des ordures ménagères, emballages ménagers, verre et journaux-magazines est effectuée en régie sur les territoires du Sisteronais, du Laragnais et de la Motte du Caire - Turriers.

Les chiffres ci-dessous sont le plus détaillés possible mais concernant le total de carburant en interne, nous n'avons qu'un chiffre globalisé sur l'année : 99 989.12 litres (34 919.75 litres en 2018, 69 676.85 litres en 2019 et 75 544,34 litres en 2021).

Concernant les moyens humains et matériels, il faut se conférer au point C4 p°50 et au tableau p°12 et 13.

B.4.1 Les ordures ménagères

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	5 539
Nombre d'heures de collecte	5 092h30

B.4.2 Les emballages ménagers

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	317.3
Nombre d'heures de collecte	728h30

B.4.3 Le verre

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	383.99
Nombre d'heures de collecte	189

B.4.4 Les journaux-magazines

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	207.35
Nombre d'heures de collecte	172

B.4.5 Les cartons bruns

Tonnages collectés :

	TOTAL
Tonnes collectées	346.495
Nombre d'heures de collecte	1 115h30

B.5. Les indicateurs complémentaires

B.5.1 Les soutiens des Eco-Organismes

La CC du Sisteronais-Buëch a bénéficié en 2022 des soutiens suivants : 210 235.07 € (191 853.41 € en 2018 ,191 048.59 € en 2019, 145 359.23 € en 2020 et 205 117.88 € en 2021).

B.5.2 Les autres recettes

Rachats de matières recyclées en 2022 (hors déchetteries)

	2018	2019	2020	2021	2022
Cartons	15 717,87 €	21 305,09 €	93,10 €	18 054,65 €	13 419 €
Emballages Ménagers	33 063,60 €	30 684,60 €	8 705,45 €	21 213,51 €	34 515 €
Papiers	16 861,37 €	9 519,54 €	70,00 €	2 779,58 €	28 240 €
Verre	16 906,97 €	17 465,10 €	13 637,48 €	12 698,44 €	28 453 €
TOTAL	82 549,81 €	78 974,33 €	22 506,03 €	54 746,18 €	104 627 €

C Indicateurs de performances du service

C.1. Performance économique

En 2022 le budget annexe ordures ménagères est excédentaire :

EXECUTION DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	5 544 038.13	6 329 640.81
	Section d'investissement	1 700 022.13	1 544 055.80
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 278 946.39
	Report en section d'investissement (001)		1 429 481.34
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		7 246 060.26	10 582 124.34
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	734 428.77	469 794.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	734 428.77	469 794.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 544 038.13	7 608 587.20
	Section d'investissement	2 436 450.90	3 443 331.14
	TOTAL CUMULE	7 980 489.03	11 051 918.34

C.2. Coûts détaillés en € HT

Données issues de la matrice des coûts 2022

Année 2022 Montants HT			Flux des déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres services	Textiles	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			271	29	33	258	14	1	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			271	29	33	268	14	1	616
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	97 144	3 612	15 397	58 189	11 972	---	186 314
		Communication	3 118	116	494	1 867	384	---	5 979
		TOTAL Fonctionnelles	100 262	3 728	15 891	60 056	12 356	---	192 293
	Techniques	Prévention	81 911	8 647	9 846	81 170	4 306	235	186 115
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	137 328	3 052	20 218	---	53 382	---	213 980
		Collecte	874 411	83 721	248 422	857 085	249 150	---	2 312 789
		TOTAL Collecte et pré-collecte	1 011 739	86 773	268 640	857 085	302 532	---	2 526 769
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	1 472 886	---	128 306	---	9 459	---	1 610 651
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	77 272	---	---	77 272
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	521 826	---	---	521 826
		TOTAL Techniques	2 566 536	95 420	406 792	1 537 353	316 297	235	4 922 633
TOTAL Charges		2 666 798	99 148	422 683	1 597 409	328 653	235	5 114 926	
Année 2022 Montants HT			Flux des déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres services	Textiles	

Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	28 453	62 755	106 488	13 419	---	211 115
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	28 453	62 755	106 488	13 419	---	211 115
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	42	---	---	18	---	---	60
		TOTAL Industriels	42	28 453	62 755	106 506	13 419	---	211 175
	Soutiens	Soutiens éco-organismes	---	8 627	200 981	94 799	---	---	304 407
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	106 273	3 191	11 529	123 198	19 360	23	263 574
		Subv. de fonctionnement	56 766	6 697	7 626	62 868	3 335	182	137 474
		Aides à l'emploi	---	---	---	15 250	---	---	15 250
		TOTAL Aides	163 039	9 888	19 155	201 316	22 695	205	416 298
	TOTAL Produits		163 081	46 968	282 891	402 621	36 114	205	931 880
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		197 258	5 421	30 702	87 583	19 430	9	340 403
	Financement déchets direct	TEOM	4 167 270	---	---	---	---	---	4 167 270
		REOM	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	417 573	---	---	---	---	---	417 573
		Redevance spéciale	---	---	---	---	---	---	---
		Facturation à l'utilisateur	---	---	---	88 222	---	---	88 222
		TOTAL Redevance spéciale & facturations usagers	417 573	---	---	88 222	---	---	505 795
		TOTAL Financement déchets direct	4 584 843	---	---	88 222	---	---	4 673 065
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---
	TOTAL Financement déchets		4 584 843	---	---	88 222	---	---	4 673 065

C.3. Coûts détaillés par habitants en € HT

Données issues de la matrice des coûts 2022

Année 2022 Montants HT par habitant			Flux des déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres services	Textiles	
Ratio en kg collecté par habitant desservi			271	29	33	258	14	1	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			271	29	33	268	14	1	616
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	3,82	0,14	0,61	2,20	0,47	---	7,32
		Communication	0,12		0,02	0,07	0,02	---	0,23
		TOTAL Fonctionnelles	3,94	0,15	0,62	2,27	0,49	---	7,56
	Techniques	Prévention	3,22	0,34	0,39	3,07	0,17	0,01	7,31
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	5,40	0,12	0,79	---	2,10	---	8,41
		Collecte	34,37	3,29	9,76	32,37	9,79	---	90,90
		TOTAL Collecte et pré-collecte	39,76	3,41	10,56	32,37	11,89	---	99,31
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	57,89	---	5,04	---	0,37	---	63,30
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	2,92	---	---	3,04
		Autres charges	---	---	---	---	---	---	---
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	19,71	---	---	20,51
		TOTAL Techniques	100,87	3,75	15,99	58,07	12,43	0,01	193,47
TOTAL Charges		104,81	3,90	16,61	60,33	12,92	0,01	201,03	
			Flux des déchets						Total

Année 2022 Montants HT par habitant			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres services	Textiles	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	1,12	2,47	4,02	0,53	---	8,30
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	1,12	2,47	4,02	0,53	---	8,30
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Industriels		1,12	2,47	4,02	0,53	---	8,30
	Soutiens	Soutiens éco-organismes	---	0,34	7,90	3,58	---	---	11,96
	Aides	Reprises des subventions d'investissement	4,18	0,13	0,45	4,65	0,76		10,36
		Subv. de fonctionnement	2,23	0,26	0,30	2,37	0,13	0,01	5,40
		Aides à l'emploi	---	---	---	0,58	---	---	0,60
		TOTAL Aides	6,41	0,39	0,75	7,60	0,89	0,01	16,36
	TOTAL Produits		6,41	1,85	11,12	15,21	1,42	0,01	36,62
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		7,75	0,21	1,21	3,31	0,76		13,38
	Financement déchets direct	TEOM	163,78	---	---	---	---	---	163,78
		REOM	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	16,41	---	---	---	---	---	16,41
		Redevance spéciale	---	---	---	---	---	---	---
		Facturation à l'usager	---	---	---	3,33	---	---	3,47
		TOTAL Redevance spéciale & facturations usagers	16,41	---	---	3,33	---	---	19,88
		TOTAL Financement déchets direct	180,19	---	---	3,33	---	---	183,66
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---
	TOTAL Financement déchets		180,19	---	---	3,33	---	---	183,66

Année 2022 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Autres services	Textiles	
Coût complet	104,81	3,90	16,61	60,33	12,92	0,01	201,03
Coût technique	104,81	2,78	14,15	56,31	12,39	0,01	192,73
Coût partagé	104,81	2,44	6,25	52,73	12,39	0,01	180,76
Coût aidé HT	98,40	2,05	5,49	45,13	11,50		164,40
TVA acquittée	7,75	0,21	1,21	3,31	0,76		13,38
Coût aidé TTC	106,15	2,26	6,70	48,44	12,26		177,78
Financement déchets							183,66

Coût de la gestion des déchets

	Coût complet	Coût aidé (grâce aux reventes et soutiens... en 2022, la gestion des déchets a coûté réellement
Coût par habitant (pop INSEE)	201.03 €	177.78 €

C.4. Performance en temps de travail

Agents des déchetteries :

Les agents de déchetteries sont polyvalents et se rendent sur plusieurs déchetteries. Pour remplir cette mission, l'effectif est composé de 10,7 ETP et de 3 saisonniers à 32h00 en renfort durant la période estivale.

Agents des collectes pour la régie :

La Motte-Turriers : 1.5 ETP

Laragnais : 2 ETP

Sisteronais : 5.5 ETP

Collecte Sélective multi secteurs : 5 ETP

Mécanicien / Chef d'équipe : 1 ETP

D La vie du service intercommunal des déchets ménagers et assimilés

D.1. Les instances décisionnaires

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch, composé des élus de chaque commune membre est dirigé par un Président, M. Daniel SPAGNOU et 15 Vice-Présidents, dont 2 sont en charge directe d'une partie du fonctionnement du service intercommunal des déchets ménagers et assimilés, à savoir :

- M. Damien DURANCEAU (Vice-Président en charge du suivi de la création de la plateforme de compostage, des actions de communication et de sensibilisation au tri des déchets)
- M. Alain D'HEILLY (Vice-Président en charge de la collecte et du traitement des déchets et du suivi post-exploitation de l'ISDND de Sorbiers)

D'autre part, Florent MARTIN, conseiller délégué en charge du suivi des déchetteries et des installations de tri, ainsi que du financement des déchets aide grandement au fonctionnement du service.

Afin de travailler en amont des commissions, il a été décidé de créer des groupes de travail spécifiques pour chaque « gros sujet » du service.

Ces groupes sont les suivants :

- **Réaménagement de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sorbiers et mise en place du suivi post exploitation** : ALMERAS Pierre ,CLARES Patrick, COSSU Bernard, DERDICHE Cyril, D'HEILLY Alain, GIORDANENGO Andrée, LOMBARD Pascal, MORENO Juan, RENOUF Philippe
- **Mise en place du contrôle d'accès en déchetterie (dont suivi des travaux)** : ALMERAS Pierre, CLARES Patrick, COSSU Bernard, DERDICHE Cyril, D'HEILLY Alain, GIORDANENGO Andrée, LOMBARD Pascal, MORENO Juan, RENOUF Philippe
- **Financement et optimisation du service de collecte de gestion des déchets** : ALMERAS Pierre, CLARES Patrick, COSSU Bernard, DERDICHE Cyril, D'HEILLY Alain, GIORDANENGO Andrée, LOMBARD Pascal, MORENO Juan, RENOUF Philippe
- **Communication sur la gestion des déchets et la sensibilisation au tri** : ALMERAS Pierre, CLARES Patrick ,COSSU Bernard, DERDICHE Cyril, D'HEILLY Alain, GIORDANENGO Andrée , LOMBARD Pascal, MORENO Juan, RENOUF Philippe

D.2. Service environnement de la CCSB au 31/12/2022

Président de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch :

Daniel SPAGNOU

Commission environnement :

ALLIROL Béatrice, ALMERAS Pierre, AMAT André, ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, AYASSE Marie-Jo, BARBUT Jean-Philippe, BRUN Maurice, CAVEING Bernard, CLARES Patrick, COSSU Bernard, D'HEILLY Alain, DERDICHE Cyril, DROUILLARD Dominique, DURANCEAU Damien, GAUTIER Anne, GAY Robert, GIORDANENGO Andrée, GUIEU André, JOANNET Michel, LEFEBVRE Jérôme, LOMBARD Pascal, MADIOT Yolande, MAOUI Renée, MAOUI Serge, MARTIN Florent, MIRAN Hervé, MORENO Juan, PAPEGAY Georges, PELOUX Nicole, PRUNSTER Magali, REIS Maxime, RENOUP Philippe, ROUX Jean-Pierre, SOUGEY LARDIN Patricia et VAUTRIN Emilie

Directrice :

Claudine PEYRON

Directrice du Service :

Brigitte DELADOEUILLE

Collecte :

Benjamin TOCON

Chef d'équipe : Pierre-Nicolas CARPANEDO

Chauffeurs polyvalents : Benoît AGRAIN, Omar BENKADI, Yves DE TAXIS DU POET, Marc DECOMBE, David DISY, Thomas JUNIQUE, Cyril LAUGIER, Bruno LONGUET, Luc MARCEAU, Julien ODDOU, Frédéric RICHARD, Jonathan ROSSI, Thierry TRUCHET, Alain VERRIER

Equipiers de collecte : Thierry DELFINO, Yoann KASPRZYK

Déchetteries :

Claire BARUS

Chef d'équipe : William GRONCHI

Gardiens de déchetteries : Lionel AUBRAN, Marc BOUFFIER, Philippe BOUIHI, Jacques CHIAPPERO, Anthony CORNAND, Jacques DAUDON, Roger DENIS, Catherine FAIZENDE, Christophe GOURVELEC, Fabio MOTTA MALDONADO, Pascal MOSNIER, Florent PAVIER, Joël PIERROY, Sébastien PRATS-Y-NAVARRO, Jean-Marc VICAT, Valentin VIVIANO

Assistante de direction

Johanne GAUTIER

Agent d'accueil et Gestion de la redevance spéciale et de la TEOM

Sandra VERGIER

Programmes de prévention :

Audrey D'HEILLY, Amélie AUFFRET et Vanessa BLANCHET

Chargée de mission plan climat / GEMAPI

Mélanie COTTET

E Faits marquants de 2022

E.1. Projet « Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire » : rapport final

Synthèse du rapport final

SYNTHESE DU PROGRAMME

POINTS MAJEURS :

✓ **Le contexte de la nouvelle réglementation**, la loi EGAlim promulguée le 1er novembre 2018 était un atout pour mettre le pied à l'étrier aux structures de restauration collective, notamment les points suivants :

Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous :

- 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022 ;
- intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de faire des dons alimentaires ;
- possibilité d'emporter les aliments ou boissons non consommés sur place dans les restaurants et les débits de boissons, qui doivent mettre à disposition des contenants réutilisables ou recyclables.

Réduire l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire :

- interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025 ;
- interdiction des touillettes et pailles en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires en 2020 ;
- interdiction des bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires en 2020.

✓ **L'envie de transmettre des valeurs fortes aux nouvelles générations** : les interlocuteurs avec qui nous avons échangé sont tous très concernés par les questions de qualité de l'alimentation de nos enfants et de préservation de la planète. A l'heure où à la fin juillet nous avons déjà consommé toutes les ressources naturelles que la planète peut produire en une année (« jour du dépassement de la Terre », qui survient plus tôt chaque année), la prise de conscience des gérants d'établissements scolaires, des élus et gros producteurs, sur notre territoire, semble être engagée. Tous ont la volonté de transmettre les bons gestes et pratiques aux jeunes générations.

✓ Le dynamisme territorial et l'exemplarité.

✓ La dernière année du projet (post crise COVID) a été très riche en actions, rencontres, échanges. Nos prises de contacts les premières années, les parutions presse et le bouche à oreille ayant fonctionnés, les cibles étaient très à l'écoute et motivées pour agir et réduire le gaspillage alimentaire au sein de leurs établissements. Malgré les retards pris pendant la crise sanitaire, le projet a pu être mené à bien (en réorientant le travail vers d'autres cibles – impossibilité de travailler avec les 6 EHPAD initialement prévues compte tenu de la crise). Les établissements accompagnés sont demandeurs et souhaitent continuer la démarche de lutte contre le gaspillage. Ils ont émis le souhait que l'accompagnement de la CCSB et de FNE04 puisse continuer mais le projet arrive à son terme. La chargée de mission prévention des déchets de la CCSB restera bien entendu une personne ressource disponible pour les acteurs du territoire.

✓ Les établissements et communes accompagnés vont poursuivre les actions et les suivis des quantités gaspillées à travers des pesées qu'elles mèneront de manière autonome. La CCSB fournit des tableaux de pesées simplifiés contenant des graphiques qui s'autoalimentent lors du remplissage. Ils pourront ainsi continuer à suivre leur progression et maintenir leurs efforts. La CCSB a également demandé d'être tenue informée des évolutions et se rend disponible si les établissements ont des questions ou des besoins spécifiques (ces actions de suivis pourront être intégrées à la démarche globale de sensibilisation du PLPDMA).

✓ Les derniers éléments bilans et des outils de communication à destination des établissements seront déposés à la rentrée de septembre. Ainsi, les établissements démarreront l'année scolaire avec une pique de rappel du programme et pourront continuer de manière autonome.



Rapport final

"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire"

POINTS BLOQUANTS :

- ✓ Certaines structures œuvraient en interne pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et ne pensaient pas, à priori, avoir besoin de notre accompagnement. Il s'agissait de les convaincre. C'est le cas notamment des Hôpitaux de Sisteron et Laragne mais nous avons avancé à petits pas avec eux, malgré le contexte particulier de l'épidémie de COVID-19. Grâce à nos actions, la cuisine de l'hôpital de Laragne composte désormais ses déchets de cuisines en mélange avec les végétaux broyés in situ sur le parc de l'hôpital (le lien entre service technique et service de cuisine a été fait et fonctionne !). Compte tenu du contexte, les pesées n'ont pu être faites qu'à la fin de programme, au printemps 2022 et la restitution est prévue le 30/06/2022. Elles ont permis une réelle prise de conscience des quantités jetées quotidiennement et ont engendré une volonté d'agir que ce soit sur le gaspillage mais aussi sur le tri des déchets plus globalement.
- ✓ La pandémie de COVID-19 a été un réel frein à la mise en place des actions sur le terrain. Beaucoup d'événements et animations ont dû être reportées.

Ci-dessous : exemples de reports d'actions à cause de l'épidémie de COVID-19 :

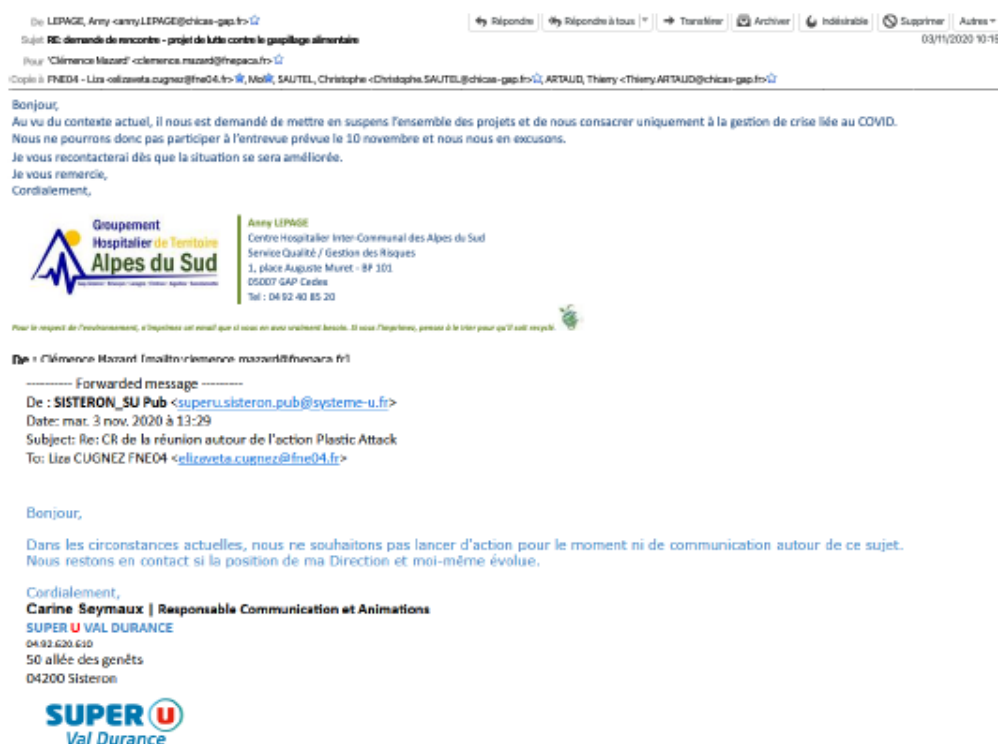


Figure 31 : mails reçus de la part du CHICAS et du Super U de Sisteron repoussant nos projets d'actions

- ✓ La fait que la date de fin de projet ne soit pas la même pour l'ADEME et pour la Région Sud est un peu contraignant pour finir sereinement les projets.



Rapport final

"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire"

CHIFFRES MARQUANTS

- Plus de 3000 personnes sensibilisées.
- 4 Tonnes de gaspillage alimentaire évité par an.
- 55% : plus forte diminution du gaspillage enregistrée.
- 19 établissements scolaires partenaires.
- 4 EHPAD et Hôpitaux.
- 2 Cuisines centrales.
- Des composteurs installés dans presque tous les établissements accompagnés : environ 9 tonnes de déchets valorisés par an (évités dans les OM)
- 4 restaurants commerciaux formés et labellisés « engagé contre le gaspillage alimentaire ».

À VENIR, POUR TERMINER LE PROGRAMME

- ✓ La CCSB propose, compte tenu que le programme se termine en plein milieu de l'été de réunir un comité de pilotage (et/ou comité technique) pour faire le bilan du projet, au mois de septembre en présentiel à Sisteron.
 - ➔ Date à définir avec les différentes parties prenantes
- ✓ Enfin, un bilan sera présenté aux élus de la CCSB en conseil communautaire et/ou en bureau cet automne. Ce sera l'occasion de leur présenter le bilan des 3 années de travail sur le territoire et de diffuser la vidéo qui va résumer ces 3 années avant d'en faire une large diffusion, d'abord auprès des cibles avec qui la CCSB et FNE04 ont travaillé, puis le grand public.



Rapport final

"Lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire"

SAVOURNON

Réduction des déchets et circuit court au menu de la cantine

Ce vendredi 4 février, les élèves de l'école primaire de Savournon ont bénéficié d'une journée organisée par Audrey d'Heilly, chargée de mission "lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire" à la communauté de communes Sisteronais Buëch. La journée d'intervention était dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la rencontre des producteurs locaux qui approvisionnent la cantine.

Le matin, les élèves de l'école maternelle ont rencontré Claire Aragon, de la ferme des Candis. Elle avait amené avec elle un porcelet, et un plateau de dégustation. Les écoliers ont découvert des panneaux richement illustrés et notamment une carte permettant de situer les producteurs locaux. Ils ont pu constater que le périmètre de production était très proche de l'école et que le circuit court était privilégié.

Petites portions

Quelques principes ont été établis à la cantine pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le service se fait par petites portions, les enfants sont resservis à la demande et le pain qui reste est utilisé pour les goûters. Une vigilance est accordée au niveau sonore car les enfants ne mangent pas bien dans une ambiance bruyante.



Audrey d'Heilly et Sophie Imbert ont commenté les panneaux exposés à la cantine. Photo Le DL/Marie LOMBARD

À la fin du repas, Audrey d'Heilly a procédé à la pesée des restes alimentaires.

Une baisse de 30 %

« C'était le repas avec le moins de restes de toute la semaine, avec seulement 45 grammes de restes alimentaires par repas et par élève. La moyenne de la semaine est de 78 grammes par repas et par élève, alors que la moyenne était de 125 grammes lors des premières pesées que nous avons effectuées il y a un an. On constate que, grâce aux efforts de chacun – en cuisine, la sensibilisation des élèves par les institutrices, les cantinières et la mise en œuvre et le suivi effectué dans le

cadre du "projet de lutte contre le gaspillage alimentaire" mené par la CCSB –, le gaspillage alimentaire (qui était déjà faible il y a un an) a encore diminué de plus de 30 % ! » se réjouit-elle.

L'après-midi, avec les classes de l'école élémentaire, Sophie Imbert est intervenue pour expliquer aux enfants comment elle équilibre les menus à la cantine. « L'aspect du repas est important, un bon repas doit donner envie et faire plaisir », a-t-elle souligné.

Les élèves ont aussi beaucoup échangé avec les producteurs qui ont aussi insisté sur l'agriculture biologique, dans le respect de la terre et des animaux.

VOS COMMUNES

LARAGNE-MONTÉGLIN

Anti-gaspi : un atelier cuisine aux Jardins du Buëch

Dans le cadre de son programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, la communauté de communes du Sisteronais Buëch (CCSB) organise des ateliers cuisine avec son prestataire France nature environnement 04 (FNE 04). Le premier d'entre eux a eu lieu aux Jardins du Buëch.

Intitulé "Gaspi, c'est fini", ce programme vise à sensibiliser et accompagner les habitants du territoire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il touche tous les acteurs : agriculteurs, grande et moyenne distribution, boulangeries, restaurants, cantines mais aussi le grand public. Pour ce premier atelier, ce sont les salariés en insertion à l'exploitation maraîchère bio des Jardins du Buëch qui ont pu bénéficier de conseils.

Dans un premier temps, l'objectif de l'atelier, mené par Amélie Brucher (FNE 04), a été de partager les chiffres du gaspillage alimentaire pour en comprendre l'ampleur. Si ceux-ci sont impressionnants [lire ci-contre], chacun peut, à son échelle, contribuer à les réduire. « Un exemple avec la meilleure conservation des aliments

à la maison, expliquait Amélie. Organiser son réfrigérateur, préserver ses fruits et légumes et comprendre les dates de consommation des aliments permettent de mieux gérer sa consommation. » Ainsi, lorsque le produit a une DLC (date limite de consommation), il s'agit de produits frais qu'il vaut mieux consommer avant la date, alors que pour la DDM (date de durabilité minimale), – l'inscription "à consommer de préférence avant..." – les produits peuvent encore être consommés après l'inscription.

Après la théorie, la pratique

Les salariés sont ensuite passés aux travaux pratiques. L'exercice, préparer une « soupe anti-gaspi » à base de courge, céleri-rave, poireaux et lentilles. L'objectif a été d'utiliser au maximum l'entière des légumes, le vert des poireaux et la peau de la courge passant dans un potage accompagné de croûtons de pain à l'ail.

La diététicienne-nutritionniste Emma Rousseau a notamment évoqué l'intérêt nutritionnel de consommer la peau et les fanes



Très apprécié aux Jardins du Buëch, l'atelier "cuisine anti-gaspi", suivi d'une dégustation, a démontré que la méthode s'avère simple à mettre en œuvre, saine, économique et délicate. Photo Le DL/Bernard VALAT

des légumes, prodiguant des conseils pour allier anti-gaspi et bienfaits pour la santé.

Tout le monde est ressorti, de cet atelier, conscient que la lutte contre le gaspillage alimentaire était loin d'être incompatible avec une cuisine simple et pratique allée à une qualité nutritionnelle des préparations. Des ateliers de ce type peuvent être répliqués dans d'autres structures du territoire, « alors n'hésitez pas à contacter FNE 04 ou la CCSB », concluait Amélie Brucher.

Bernard VALAT

L'anti-gaspi commence à la maison

« En France, ce sont 10 millions de tonnes de nourriture par an qui sont gaspillées, soit l'équivalent de 18 milliards de repas jetés », assénait Amélie Brucher. Le gaspillage alimentaire a lieu à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production des matières premières jusqu'à la consommation, en passant par le transport. « Mais c'est à la maison, où nous prenons le plus de repas, que nous gaspillons le plus. Environ 30 kg par personne et par an. » Un gaspillage qui se répercute sur le porte-monnaie puisque ce coût du gaspillage alimentaire est estimé par l'ADEME à 636 € par an pour une famille de quatre personnes. Cela revient à jeter, en moyenne, un mois et demi de courses alimentaires dans l'année.

VOS COMMUNES

LARAGNE-MONTÉGLIN

Cantines : la maternelle gaspille moins que l'élémentaire

Depuis plusieurs années, la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) pilote un programme de lutte contre la prolifération des déchets et le gaspillage alimentaire et France nature environnement O4 (FNE O4) est son partenaire. Un bilan de la situation dans les cantines des écoles était présenté aux différents acteurs.

Le moins qu'on puisse dire est que si la situation, concernant le gaspillage alimentaire, est encourageante à la cantine maternelle, elle ne l'est pas du tout à l'école élémentaire. « 142 gr/repas/personne jetés à la maternelle contre 212 gr à la primaire, alors que la moyenne nationale se situe à 120gr, autant dire que la marge de progression est énorme », commente Émilie Brucher, de FNE O4. Des pesées avaient déjà été effectuées dans ces établissements il y a deux ans. À la maternelle, les données 2019 faisaient état d'un gaspillage de 205 gr, soit près de la moitié du repas jeté. « La pesée 2021 montre une baisse de 30 % du gaspillage, ajoute Émilie Brucher. On est sur la bonne voie. »

! - 65 % de pain gaspillé

La consommation de pain montre les chiffres les plus encourageants (- 65 %), une économie à l'année substantielle pour la municipalité. Si les données sont encourageantes, cela représente encore 917 kg/an de nourriture jetés inutilement (25,5 kg de nourriture gaspillée par personne). « La moyenne nationale n'est pas un objectif mais un élément de comparaison », nuance Émilie Brucher, tandis qu'Audrey d'Heilly, chargée de mission à la CCSB précise que « cette moyenne est largement atteignable en l'état actuel des efforts

fournis ».

Là où le bât blesse, c'est à la cantine de l'école élémentaire : 212 gr/repas/personne jetés, en augmentation de 8 % par rapport à 2019, 75 % de plus que la moyenne nationale. Ce sont les entrées, les légumes, féculents et viandes-poissons qui concentrent les plus fortes proportions de gaspillage (les plus fortes augmentations étant sur les entrées et les légumes). Le résultat des questionnaires donnés aux enfants ne livre pas de réelle explication. S'ils trouvent les aliments « très bons » dans l'ensemble, seul un enfant sur deux qualifie l'accompagnement de « moyen » et qualifient les quantités de « suffisantes ». Les trois quarts sont cependant conscients d'un gaspillage important.

L'enseignante Marie-Laure Laprade se dit « interpellée » par le gaspillage des légumes. « Au lieu de réduire les quantités, ne vaudrait-il pas mieux amener les enfants à en manger plus en les éduquant à une alimentation saine ? »

Émilie Brucher conclut : « On peut raisonnablement se donner un an pour inverser la tendance, l'objectif de 120 gr de gaspillage par jour et par personne est jouable pour la maternelle mais réellement ambitieux pour la primaire, même s'il y a une grosse marge de manœuvre sur les légumes verts. »

Bernard VALAT



Les intervenantes de la CCSB et de FNE O4 sont venues présenter aux acteurs les résultats des études sur le gaspillage alimentaire des cantines scolaires. Photo Le DL/Bernard VALAT

Quels moyens pour quels objectifs ?

La municipalité a pris acte des données. « Si je suis agréablement surpris par les résultats de la maternelle, déclare le maire, Jean-Marc Duprat, je suis vraiment déçu par ceux de la primaire. » Une opinion partagée par son adjointe en charge de l'enfance et de la famille, Fabienne Raud. « Peut-être y a-t-il un travail à faire sur le développement durable et l'alimentation, en collaboration avec les "éco-délégués" », avance-t-elle. « Pourquoi ne pas créer une "Brigade anti gaspi" ? », propose Stéphanie Assemat. Christophe Glanois, directeur adjoint de l'Adsea qui fournit les repas, a des pistes de travail, sur les menus, la quantité fournie, l'accompagnement et l'assaisonnement. « Même si on doit suivre la grille des recommandations, on est pris entre le désir de satisfaire les enfants et la nécessité d'éviter le gaspillage. »

Si Audrey d'Heilly reconnaît la nécessité de former les enfants à l'alimentation, « y compris sur les menus végétariens », Christophe Glanois estime nécessaire de « leur faire compren-



Christophe Glanois, Fabienne Raud et Jean-Marc Duprat. Photo Le DL/Bernard VALAT

dre qu'il fallait aussi finir ce qu'ils ont pris dans leur assiette ».

Des pistes de travail existent sur la quantité de nourriture livrée ou encore le niveau sonore des réfectoires car on sait qu'il influence le temps, donc l'importance, du repas.

VOS COMMUNES

LARAGNE-MONTÉGLIN

À La MJC, les légumes moches passent à la casserole

Dans le cadre de son programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB), par le biais de son prestataire, France nature environnement (FNE 04), organise des ateliers cuisine. Le dernier vient d'avoir lieu à la maison des jeunes et de la culture.

Dans cet atelier, intitulé "Gaspi, c'est fini", Amélie Brucher et Fanny Jennepin partagent des conseils concrets de réduction du gaspillage alimentaire à la maison avec une dizaine de participants.

Après une partie théorique pour faire comprendre l'ampleur du gaspillage alimentaire, la dizaine de participants passe derrière les fourneaux, préparant une soupe de poireaux, courge butternut et lentilles. « La peau de la courge cuite s'attendrit très bien à la cuisson et peut donc être laissée dans la soupe », commente Amélie Brucher.

Les légumes cuisinés avaient été offerts par les jardins du Buëch. Ceux-ci étaient difficilement vendables car hors-calibre, comme de petits poireaux, plus fins que ceux que l'on trouve sur les étals, et des courges très grandes ou légèrement cabossées. « Les légumes dits "moches" apportent autant des vitamines, minéraux, fibres et antioxydants que ceux qui sont conformes aux standards habituels de vente », affirme la diététicienne-nutritionniste Emma Rousseau.

« À la maison, vous pouvez aussi agir contre le

gaspillage alimentaire en privilégiant des fruits et légumes "déclassés", confie Fanny Jennepin. Certains commerçants les proposent d'ailleurs à un prix inférieur, pour justifier leur apparence moins attrayante. C'est un geste simple mais dont les effets pour la planète ne sont pas négligeables. »

D'autres ateliers anti-gaspi on vuo

Une pomme de terre en forme de cœur, une carotte un peu tordue, un poireau très fin, les fruits et légumes sont parfois surprenants, mais ces apparences poétiques peuvent leur porter préjudice. « Selon l'Ademe, en France, près de 10 millions de tonnes de nourriture sont jetées chaque année, dont 24 % de fruits et légumes », confie Amélie Brucher. Certains d'entre eux ne passent même pas l'étape du producteur et sont directement jetés. « Face à cette aberration, remettre en cause le diktat de l'apparence des fruits et légumes est essentiel », conclut-elle. D'autres ateliers anti-gaspi seront réalisés au profit d'associations volontaires au cours de l'année.

Bernard VALAT



Amélie Brucher et Fanny Jennepin ont animé un atelier anti-gaspi à la MJC. L'association agit pour la promotion du développement durable à toutes les échelles. Photo Amélie BRUCHER/FNE 04

Un partenariat solide

Ces ateliers anti-gaspi sont le fruit d'un partenariat solide entre la CCSB et son prestataire, FNE 04. Pour une meilleure prévention et gestion des déchets auprès des citoyens, l'intercommunalité est engagée depuis 2017 dans la démarche de territoire "Zéro déchet-Zéro gaspillage".

Elle s'attaque désormais aux sources de la production de déchets organiques en réduisant les pertes et gaspillages alimentaires tout au long de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, consommation).

Depuis 44 ans, France nature environnement 04 œuvre pour la défense de l'environnement sur tout le département et participe aux différentes commissions consultatives relatives aux enjeux environnementaux.



FNE 04 est un partenaire de choix pour la communauté de communes. Photo Amélie BRUCHER/FNE 04

SISTERONAIIS-BUËCH

Les “cuisines nourricières”, une autre façon de s'alimenter

Les collectivités de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) sont engagées dans une démarche de qualité alimentaire et d'alimentation durable. Durant les vacances, une formation d'initiation aux cuisines nourricières s'adressait aux établissements scolaires.

Dans le cadre de son programme de “lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire”, la CCSB accompagne, avec l'aide de l'association France Nature Environnement 04, plus de la moitié des établissements scolaires du territoire. Cette formation ciblait en premier chef, les cuisiniers, gestionnaires, personnels de cantine, personnels éducatifs et élus d'un territoire comprenant 54 écoles et

quatre collèges dont un collège-lycée. Dispensée par Sylvie Keller de l'association Le Loubatas, la formation visait à enseigner des techniques alternatives de cuisine dans le but de diversifier les sources de protéines tout en conservant l'équilibre alimentaire et la valorisation des produits. Elle s'inscrit de fait dans le cadre de la loi Egalim qui vise à rendre accessible à tous une alimentation saine et durable, en favorisant l'approvisionnement local et durable des cantines scolaires. C'est cette loi qui a notamment instauré l'obligation de servir au moins un repas végétarien par semaine.

■ Manger « mieux » de la viande

Sylvie Keller a rappelé que « si la Loi Egalim a pu donner du fil à retordre aux person-



Un seul plat à base de viande dans tout le buffet préparé mardi par les personnels de la restauration scolaire des établissements du territoire. Comme quoi, protéines et légumineuses la remplacent avantageusement. Photo Le DL/Bernard VALAT

nels des cantines scolaires, elle les a contraints à élaborer de nouvelles recettes, cuisiner de nouveaux produits, faire des tests de tenue au transport tout en sensibilisant les élèves. »

Un temps d'adaptation qui a pu générer du gaspillage alimentaire mais « pour le limiter, les collectivités sont désormais autorisées à faire des dons alimentaires, précisait Audrey d'Heilly, chargée de mission à la CCSB, alors qu'avant, elles étaient dans l'obligation de jeter leurs restes. » Désormais, la nourriture proposée doit contenir une proportion de 50 % de produits durables et de qualité (Label Rouge, IGP, Produit de la ferme) et 20 % doivent être issus de l'agriculture biologique. « Cette formation pose le

cadre de la qualité des repas et du sens du métier, explique Sylvie Keller. Je dois faire découvrir, comprendre et travailler des produits de qualité dans des menus simples, soignés, diversifiés, équilibrés et à un coût maîtrisé et apprendre à manger « mieux » de la viande. » La formation s'est déroulée à la maison familiale rurale de Ventavon, sous l'œil de son directeur, Claude Guillemin, du maire de la commune, Juan Moreno, et de Florent Martin, délégué communautaire au suivi des déchets.

Bernard VALAT

Du beau, du bon, du bio

Participaient à cette formation les personnels des collèges de La Motte-du-Caire, Serres, de l'école de Savourmon, de l'AD-SEA ainsi qu'Anaïs Escher, « maîtresse de maison » à la MFR. Durant deux jours, les participants ont réalisé des préparations à base de légumineuses et de céréales, sources de protéines alternatives à la viande, à partir de techniques transposables en fonction des saisons, du type de public, des contraintes sanitaires, des aspects nutritionnels et de la créativité de l'équipe de restauration. C'est ainsi qu'un buffet était dressé, comportant les plats préparés suivant les techniques proposées : purée de betteraves, hachis aux protéines végétales, gâteau pois chiches et amandes, salade



Les ateliers pratiques ont eu lieu dans les cuisines de la MFR. Photo Le DL/B.V.

quinoa-légumes, coleslaw à la mayonnaise de haricots blancs, gâteau sans gluten aux lentilles corail, rillettes de maquereau, flan de blettes à la tomme de l'Izoard, gâteau aux pois chiches et au citron.



Dauphiné Libéré du 15/04/2022

SISTERON

Face au gaspillage alimentaire, des restaurateurs s'engagent

Le projet "Gaspi c'est fini" lutte contre le gaspillage alimentaire dans le Sisteronais-Buëch à tous les niveaux de la chaîne alimentaire. Lundi, c'était au tour des restaurateurs.

La formation "réduction du gaspillage alimentaire" s'est déroulée lundi 16 mai et a réuni des restaurateurs volontaires de Sisteron. Quatre restaurants ont souhaité s'engager sur cette thématique : *Au Romarin*, *Le Pizzaiolo*, *Le Canap* et *Le Wengé*.

Ils ont tout d'abord pu comprendre ce que deviennent les déchets dans le territoire. Tous les déchets alimentaires qui se retrouvent dans les ordures ménagères seront enfouis au Beynon, à Ventavon. « Une véritable aberration, alors que ces déchets auraient pu être valorisés en compostage ou évités lorsqu'il s'agit de gaspillage alimentaire », observe Amélie Brucher, chargée de mission de France nature environnement (FNE 04), l'asso-



La formation sur la réduction du gaspillage alimentaire auprès des restaurants commerciaux a eu lieu à Sisteron, lundi 16 mai.

Photo FNE 04

ciation qui assurait la formation.

Dans le Sisteronais-Buëch, les déchets alimentaires représentent 32 % des ordures ménagères

Réduire à la source ces déchets est donc indispensable, notamment lorsqu'on sait que dans la communauté de communes, les déchets alimentaires représentent 32 % des ordures ménagères.

Ces quatre restaurants "engagés" ont travaillé en petits groupes pour identifier ce qui génère du gaspillage alimentaire dans leurs pratiques.

« Il ne s'agit pas seulement de considérer ce que le client ne termine pas dans son assiette », souligne Amélie Brucher. Ont notamment été abordés les achats, les stocks, les techniques de cuisson, les quantités servies, le "gourmet bag"...

Tous se sont engagés à adopter des actions de ré-

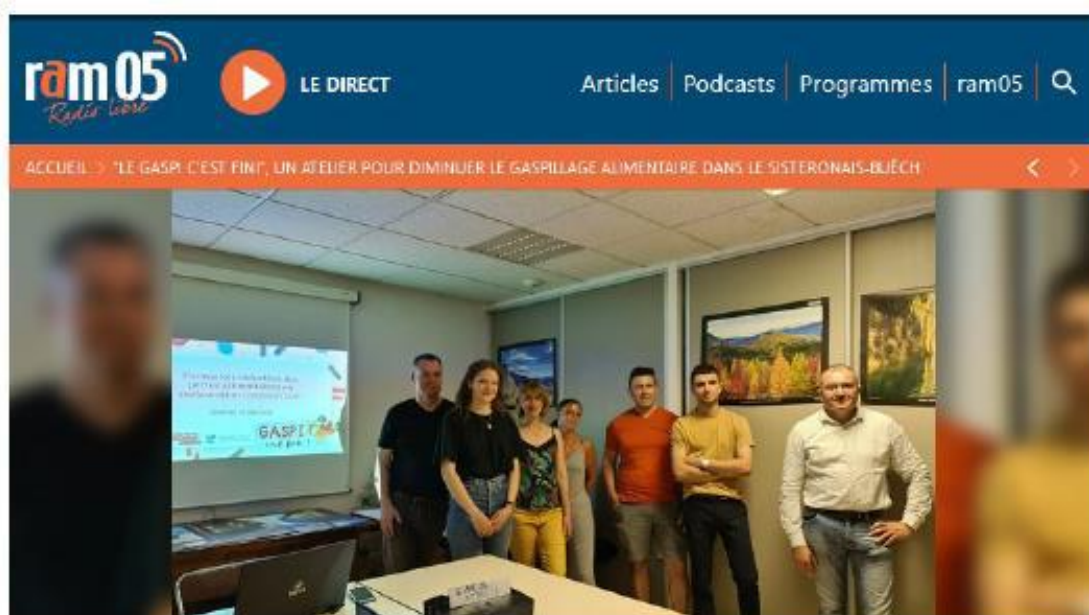
duction du gaspillage alimentaire, adaptées à leur fonctionnement et leurs contraintes, comme la distribution du pain ou la cuisson lente.

Dans quelques semaines l'équipe "Gaspi c'est fini" se rendra dans ces restaurants pour échanger et observer les actions mises en œuvre. Elle décernera par la suite une reconnaissance "restaurateur engagé" afin de mettre en valeur ceux qui adoptent des gestes vertueux et contribuent à leur échelle

à lutter contre le fléau du gaspillage alimentaire.

Le projet "Gaspi c'est fini" est mené par la FNE 04 et la communauté de communes du Sisteronais-Buëch depuis 2019 pour lutter contre le gaspillage alimentaire à tous les niveaux de la chaîne alimentaire et auprès de tous les acteurs : établissements scolaires, cuisines centrales, Ehpad, hôpitaux, grandes et moyennes surfaces, marchés, agriculteurs, particuliers...

Dauphiné Libéré du 19/05/2022



Atelier "Le Gaspi c'est fini" à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, le 16 mai 2022

18 MAI 2022 | SIMON BECQUET | ENVIRONNEMENT | SISTERONAI-BUËCH

"Le gaspi c'est fini", un atelier pour diminuer le gaspillage alimentaire dans le Sisteronais-Buëch

« Le gaspi c'est fini ». La CCSB [Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch] mène depuis 2019 cette action de sensibilisation et de formation auprès d'habitants, professionnels et d'établissements communaux (entre autres : la cantine centrale qui livre les écoles maternelle et primaire de Laragne, l'école de Savournon, la MJC de Laragne) avec un objectif : réduire le gaspillage alimentaire. Lundi 16 mai 2022, quatre restaurateurs volontaires ont suivi une formation pour élaborer un plan d'action de réduction du gaspillage alimentaire dans leurs établissements.

Amélie Brucher, chargée de mission pour FNE 04, sur le gaspillage alimentaire avec la CCSB décrit le déroulement de ces ateliers.



Novembre 2022

Bilan du programme de réduction
du gaspillage alimentaire
en Sisteronais-Buëch



Avec le soutien financier de :



57
structures
engagées

+ de 3000
personnes
sensibilisées

4 Tonnes
de gaspillage
alimentaire évité soit une
économie de plus de
23 000€



19

établissements
scolaires



4

établissements
médico-sociaux



3

marchés
hebdomadaires



5

grandes et
moyennes
surfaces



4

exploitations
agricoles



2

cuisines
centrales



10

restaurants

Quelques chiffres à l'issue du projet

E.2 Appel à projet « zéro plastique »

Poursuite des actions de sensibilisation

Des zones tests sans poubelles ont été mises en place en 2021 (base de loisirs de la Germanette, gérée par le Pôle Tourisme de la CCSB, les gorges de la Méouge ou encore le plan d'eau du Riou).

En 2022, les actions se poursuivent avec l'accompagnement de 5 snacks.

Ont été contactés : le Ventre Heureux à Serres, le Snack / restaurant de la Germanette, le Snack du plan d'eau de Rosans, le snack du plan d'eau de Sisteron et le snack le Mac Jo, à Garde Colombe.

Investissements

- L'achat de bennes compactrices permet de récolter les plastiques apportés en déchetterie. En outre, de nouvelles filières REP ont vu le jour (principalement couettes et oreillers, jouets, articles de sport) et seront déployées en déchetteries début 2023.
- Les colonnes emballages grande ouverture encouragent et facilitent le geste de tri pour les professionnels. A titre d'exemple, la Cité scolaire Paul Arène et le Centre Hospitalier Buëch Durance trient désormais tous les emballages de façon beaucoup plus simple, ce qui permet de pérenniser le geste de tri, beaucoup moins contraignant. **Les tonnages d'emballages collectés ont donc augmenté en conséquence de 7,27% (entre les 1^{er} semestres 2021 et 2022).** Comme un effet d'appel d'air, les tonnages des autres déchets recyclables ont également augmenté (+5,3% pour le verre, +15% pour les papiers et 5,22% pour les cartons sur les mêmes périodes).

La distribution des bacs et le prêt de gobelets permettent de sensibiliser davantage au tri et à la réduction des déchets auprès de différents interlocuteurs et qu'ils deviennent de réels acteurs de la chaîne du tri. Nous envisageons de faire une "charte" que les communes pourraient utiliser lors la mise à disposition de salles des fêtes. Cette charte comprendra l'obligation du tri des déchets (grâce à la mise à disposition des bacs de tri) et l'incitation à l'utilisation de vaisselle réutilisable.

La CCSB a déjà engagé et envisage de poursuivre la sensibilisation au tri dans les campings et les sites touristiques grâce à la distribution de sacs et de bacs de tri accompagnés d'un visuel sur l'intérêt du tri et les gestes de tri.

Communication et retours presse

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
Publié par Matthieu Aucomte · 25 juillet ·

Ces 10 dernières années, le tri de nombreux déchets a été développé en vue d'éviter les déchets encombrants qui ne sont ni recyclables ni valorisables.

C'est pourquoi, les agents d'accueil en déchetteries sont formés à ces nouvelles filières de tri. À leur tour, ils peuvent diffuser ces informations aux usagers qui viennent jeter leurs déchets en déchetteries.

<https://www.sisteronais-buech.fr/.../les-gardiens-de.../>

SISTERONAI5-BUECH.FR

Les gardiens de déchetteries visitent le Centre de Tri et d'Enfouissement

Les gardiens des déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch se sont r...

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
Publié par Matthieu Aucomte · 28 juin ·

Tri'Athlon 2022 !

SERRES : FAIRE DU SPORT ET TRIER EN MÊME TEMPS

BONSOIR DICI

icon	Tallard	Embrun	Veynes
Aumo	Moyen	Moyen	Moyen
luyen	Deigne	Deigne	Deigne

BFM DICI
23 juin ·

Hautes-Alpes: sensibiliser les enfants au tri en faisant du sport



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Publié par Matthieu Aucomte · 12 septembre ·

...



Sisteron Buëch Tourisme

12 septembre ·

Rendez-vous le 17 septembre au matin pour un Clean-Up Day : nettoyage des berges de la Méouge et de son Pont Roman avec le Parc naturel régional des [Baronnies provençales](#) !

📍 Inscription 🗓️ www.sisteron-buech.fr/fr/evenements/clean-meouge

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Buëch - Smigiba

Tout CA pour Laragne - Veynes - Serres

1 126

Personnes touchées

145

Interactions

—

Score de diffusion

Booster une publication



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Publié par Matthieu Aucomte · 29 septembre ·

...

À l'occasion du 68^e critérium bouliste, la ville de Laragne et l'organisateur « la [Petite Boule Laragnaise](#) » ont fait appel aux services du pôle environnement de la CCSB.

Objectif : rendre cet événement majeur du territoire plus vertueux et éco-exemplaire.

En plus du renforcement de la collecte des ordures ménagères, la CCSB a ainsi mis à disposition :...
[Voir plus](#)



1 312

Personnes touchées

147

Interactions

[Booster la publication](#)



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

Publié par Matthieu Aucomte · 5 octobre ·

...

La déchetterie de Ribiers s'est organisée pour récupérer différents déchets issus de l'activité agricole lors d'une campagne qui aura lieu du 17 au 21 octobre.

Les filets paragrêles, ficelles / filets de bottes, film d'enrubannages et les bigs-bags sont les déchets acceptés. Toutes les consignes de conditionnement sont à retrouver en déchetterie ou sur le site adivalor.fr.

Pour les dépôts de grandes quantités de déchets, les exploitants sont invités à contacter le Pôle Envi... Voir plus



SISTERONAI-BUECH.FR

Campagne ADIVALOR en déchetterie de Ribiers du 17 au 21 octobre 2022 - CC Sisteronais Buech



COMPOSTER,



un JEU d'ENFANT !



Communauté de Communes
du **Sisteronais-Buëch**



E.3 Projet économie circulaire de la CCSB

Objectif

- Réduire les coûts et la quantité de Déchets d'Activités Économiques (DAE) présents dans son circuit de gestion des déchets (collecte et déchetteries)
- Distinguer les déchets des professionnels de ceux des particuliers
- Fixer les tarifs de facturation des professionnels et les conditions d'accès au service (Redevance spéciale et contrôle d'accès en déchetterie)
- Accompagner les producteurs professionnels de ces DAE vers l'autonomie de gestion et la structuration en filières de traitement spécifiques avec un accent mis sur le BTP.
- Développer l'Eco-exemplarité de la CCSB par la valorisation des « bonnes pratiques » existantes et le développement de celles-ci en faveur de l'économie circulaire.

Les grands axes de travail du projet

- Etude d'optimisation de la Redevance spéciale
- Réalisation d'un diagnostic des déchets d'activités économiques
- Rationalisation des coûts de services
- Mise en place du contrôle d'accès en déchetteries
- Déploiement de la Redevance Spéciale
- Accompagnement des professionnels vers de nouvelles démarches de gestion des déchets
- Sensibilisation des élus et agents de la CCSB aux pratiques de l'économie circulaire

Gouvernance du projet

Le projet est sous l'autorité du Président de la CCSB et du conseil communautaire avec une équipe dédiée :

- Un vice-président en charge de la prévention et de la communication de la gestion des déchets
- Un vice-président en charge du volet technique de la gestion des déchets
- Un Conseiller délégué en charges du volet technique de la gestion des déchets
- Un chargé de mission économie circulaire à temps plein
- Un responsable des déchetteries
- Un chef d'équipe des déchetteries
- Une commission thématique « Environnement, gestion des déchets » a été élue le 17/09/20. Elle se réunit en petit groupe pour travailler sur des axes spécifiques.

Des points d'étapes se font régulièrement avec la direction du service, le responsable de la collecte et les autres programmes de prévention.

Un travail de transversalité est également mis en place avec le service développement économique de la CCSB.

Focus sur l'année 3 : 2022

Evolution du financement du service déchets pour les professionnels

La facturation des déchets des professionnels est maintenant bien intégrée comme une condition d'accès au service et ne suscite plus autant de difficultés de mise en place ou d'acceptation. Il s'agit néanmoins de poursuivre le travail engagé pour étendre la redevance spéciale à d'autres entreprises et d'ajuster le service aux coûts réel en fonction de leurs évolutions.

Pour la facturation en déchetterie, le système de contrôle d'accès automatisé n'étant pas encore en place, les agents ont parfois des difficultés pour identifier exhaustivement l'ensemble des professionnels sans créer de situations de conflits mais la majorité sont recensés et facturés pour leurs apports.

Evolution de la Redevance spéciale (RS)

Soixante-seize entreprises facturées dans le cadre des conventions RS (+ 18 conventions par rapport à 2021 et + 43 par rapport à 2020), sachant que certaines entreprises accompagnées ont réduit leurs déchets et passent désormais sous le seuil RS, alors que d'autres ont revu leurs conventions à la hausse.

Deux entreprises facturées par rapport à des événements annuels (Nouveauté 2022).

Vingt-sept administrations (+ 1 par rapport à 2021) ; Vingt-sept campings

Plus 118 000 € de recettes en 2022

Déchetteries

Cinq cent entreprises enregistrées en déchetteries : + deux cent vingt identifiées depuis la mise en place de la facturation ; + 20 000€ de recettes (+ 48% entre 2020 et 2022), soit 63 624€ en 2022.

Mise en place du contrôle d'accès

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'étude EODD est terminé.

Le diagnostic a souligné un besoin de mise en conformité des déchetteries ainsi qu'un besoin de travaux, nécessaires pour la mise en place d'un contrôle d'accès. L'avenir de la déchetterie de Serres est questionné car elle est située dans une zone inondable et sans possibilité d'extension.

Le bureau d'étude EODD a préconisé des travaux. Il va poursuivre son travail d'AMO dans le cadre de la tranche optionnelle du précédent marché avec le suivi des marchés.

Le scénario de système de contrôle d'accès choisi est celui par barriérage avec un contrôle de type badge. La tarification au passage, par type de véhicule, a été retenue pour les professionnels. Une limitation du nombre de passage est prévue pour les particuliers afin de limiter les « faux-particuliers » et de permettre aux agents sur place de consacrer davantage de temps à l'accompagnement des usagers dans les gestes de tri.

Le bureau d'étude a considéré que les apports des professionnels représentent 8% des tonnages apportés en déchetterie, soit 785 t/an. La grille de tarification proposée a été établie sur la base des coûts à couvrir avec une part fixe pour les charges fonctionnelles et une part variable pour les coûts de bas de quai (collecte, transport, traitement) en fonction du type de déchets apportés. L'objectif est d'inciter à la massification des apports et au tri.

L'année 2023 sera consacrée aux travaux des déchetteries pour une mise en place du contrôle d'accès automatisé en 2024.

> Un guide pour accompagner les élus dans la lutte contre les dépôts sauvages



Depuis de nombreuses années, nous constatons un grand nombre d'incivilités avec des déchets abandonnés n'importe où, sans trop savoir comment y faire face.

C'est dans cet esprit de coopération, qui fait écho au [pacte de gouvernance](#), que la CCSB a fait appel au cabinet SKOV. Il a été missionné pour réaliser un travail d'accompagnement et de vulgarisation des procédures de lutte contre les dépôts sauvages de déchets.

La réglementation est complexe et souvent peu lisible. Il n'est pas toujours simple de savoir qui est responsable de quoi ou encore comment agir. La CCSB a souhaité éclaircir ces questions et renforcer les échanges entre les communes et l'intercommunalité pour lutter contre ce fléau. C'est pour cette raison que deux permanences ont été proposées en novembre dernier et qu'il a été décidé de réaliser, pour l'ensemble des maires de l'intercommunalité, un guide pratique avec des fiches pas-à-pas et des modèles d'actes.

Ces outils ont été présentés, le lundi 20 février 2023, aux élu(e)s et aux policiers municipaux avec, dans la foulée, un temps de formation pour les expérimenter et décliner les procédures à mettre en œuvre à partir d'un ou deux cas pratiques.

L'enjeu, aujourd'hui, est de supprimer ces procédures pour les déployer facilement sur le terrain. Les élu(e)s espèrent pouvoir ainsi limiter les coûts de nettoyage et les nuisances sur l'environnement du Sisteronais-Buech.



Développement de nouvelles filières

Une filière huisserie a été mise en place en juillet 2022 sur deux déchetteries, Ribiers et Lazer. Elle a permis de collecter 18 tonnes de menuiseries en fin de vie qui ont été recyclées à 98% au lieu d'être enfouies. L'extension de la filière éco-mobilier est effective depuis l'été ainsi que le tri des couettes et oreillers depuis la fin de l'année. La CCSB est prête à déployer la collecte des articles de sport, loisirs et matériel de bricolage qui va démarrer début 2023 et travaille aussi sur la mise en place de la filière REP BTP.

Collecte des menuiseries en fin de vie.

par [Annie Aubert](#) / © 2023-09-22 14:02:43 / [Rseau-prec.org](#) / 31

 Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

MENUISERIES EN FIN DE VIE (MFV)

Menuiseries acceptées (tarif professionnel 6€ l'unité)

Portes de garage	Porte de garage PVC
	Porte de garage avec MATIERES MELANGEES
	Volet battant PVC
	Volet battant BOIS ET METAL MELANGE



 [eau-prec.org](#)
DU RESEAU DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ACTUALITÉS INITIATIVES LE RESEAU PRECI COMPRENDRE

Fenêtres	Fenêtres METAL (avec VERRE)
	Fenêtres BOIS (avec VERRE)
Portails	Portail PVC
	Portail avec MATIERES MELANGEES
Porte	Porte en PVC
	Porte BOIS (avec VERRE)
Vitrage	Porte METAL (avec VERRE)
	Vitrage Nu



Consignes de collecte :
Les MFV sont collectées avec et sans le verre
Les MFV doivent être rangées et chargées à chant




Les menuiseries seront démantelées et recyclées par matière à plus de 85% par l'entreprise VALORSOL

Une collecte spécifique des menuiseries en fin de vie a été mise en place dans l'objectif de réduire encore plus les déchets admis en ISOND et pour mieux maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets sans attendre la REP BTP qui n'est toujours pas opérationnelle. En 2020, sur les 1700 tonnes d'encombrants enfouies sur le site du Beynon à Ventavon, 4% sont des huisseries usagées.

Depuis 1er août, les menuiseries usagées peuvent être triées dans 2 déchetteries de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB). Elles doivent être déposées et rangées sur le chant dans des bennes dédiées. Il s'agit pour la CCSB, de proposer une alternative aux encombrants qui sont enfouis sur le site du Beynon à Ventavon. Cette nouvelle filière de tri sera collectée par l'entreprise VALORSOL qui va démanteler les menuiseries et les recycler à plus de 85% matière par matière.

Pour plus d'informations : [Valorsol Environnement](#), collecte, recyclage et valorisation des déchets ([valorsol-environnement.fr](#))

Accompagnement des professionnels vers de nouvelles démarches de gestion des déchets

De nombreux échanges ont lieu entre la CCSB et les professionnels du territoire afin d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les entreprises dans la gestion et réduction de leurs déchets. Certains d'entre eux ont développé de nouvelles méthodes de gestion de leurs déchets et se sont organisés directement avec des prestataires pour trier et collecter leurs déchets sur site. Ils ne se rendent plus en déchetterie. D'autres ont mis en place un tri à la source des plastiques (emballages, plastiques souples) ou des biodéchets (compostage sur site). On observe d'ailleurs une baisse des tonnages de 8% en déchetterie. Des actions de sensibilisation en entreprise ont eu lieu en 2022 et vont être poursuivies en 2023. Développer l'activité économique locale, optimiser les ressources et diminuer la production de déchets, autant d'enjeux qui définissent l'écologie industrielle et territoriale (EIT) et sur lesquels la CCSB se positionne à travers ses différentes orientations.

Un projet de démarche d'EIT avec la chambre de commerce et d'industrie des Alpes de Hautes-Provence à l'échelle de la CCSB a débuté fin 2021.

Deux ateliers ont eu lieu sur le territoire en 2022 avec plus de 700 synergies inter-entreprises détectées lors de l'atelier PTSI du 17 mai à Ventavon. Les entreprises locales montrent une appétence pour ces questions mais manquent de temps pour développer les synergies de manière opérationnelles.

Il y a une attente d'accompagnement de leur part. La CCI 04 a fait appel à un intervenant extérieur pour proposer des scénarios de gouvernance afin de répondre à ce besoin. Les résultats de cette étude sont attendus avant le printemps 2023.



> Guide de la transition écologique des entreprises

Date de parution : jeudi 12 janvier 2023

TÉLÉCHARGER

LIRE EN LIGNE

Ces derniers temps, on parle beaucoup de « transition écologique » ou de « transition énergétique ».

Toutefois, pour les entreprises, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver.

Qu'est-ce que cela recouvre exactement ? Que puis-je faire à mon niveau ? Vers qui me tourner pour être accompagné ? Comment faire des économies et les bons investissements ?

Ce guide a pour but de présenter aux entreprises du Sisteronais-Buëch un éventail de dispositifs afin qu'elles amorcent ou accélèrent cette transition, que ce soit à travers une analyse de leur fonctionnement au quotidien, des conseils d'experts, des aides financières, ou encore en valorisant les actions qu'elles mettent en œuvre pour limiter leur impact sur l'environnement.

Eco-exemplarité de la CCSB

Les ateliers et réunions de sensibilisation pour travailler sur l'amélioration du tri, la baisse de l'enfouissement et le rôle que chacun peut jouer ont été poursuivis en 2022 avec une formation « Pédagogie et prévention des déchets en déchetterie » pour les agents des déchetteries, la sensibilisation des agents de la CCSB à la transition écologique et énergétique avec ateliers de mise en place des bonnes pratiques au travail, un atelier de sensibilisation dédié aux agents de la collecte sur la connaissance du service, le sens de leur travail et leur rôle. Trente-cinq personnes, élus de la CCSB, chefs d'entreprise et techniciens, ont participé à la fresque du climat organisée par la CCI 04 en partenariat avec la CCSB au lycée hôtelier de Sisteron le 22 mars.

SISTERONNAIS-BUECH

Transition écologique : les agents donnent l'exemple

Dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'intercommunalité, l'ensemble des agents de la communauté de communes, soit 130 personnes au total, suivent une formation de sensibilisation à la transition écologique. Cette formation est réalisée par les agents du pôle environnement de la CCSB. Au travers d'ateliers et d'animations, ils découvrent, pendant cette formation, les différents impacts sur l'environnement qu'ils ont pendant leur journée de travail.

Des « petits gestes bons pour l'environnement mais aussi, pour les finances »

Les différents pôles de la CCSB vont de Sisteron jusqu'à Valdoie et, par conséquent, les usages sont différents. Il s'agit donc de travailler sur l'organisation concrète du tri et des gestes quotidiens pour favoriser la



L'ensemble des agents de la communauté de communes, soit 130 personnes au total, doivent suivre une formation de sensibilisation à la transition écologique. Photo La DUBernard VALAT

transition écologique sur son lieu de travail ; bien sûr pour jeter les stylos usagés en déchèterie ou composteurs, l'objectif étant de permettre aux agents de réduire plus facilement leur empreinte carbone au tra-

vail. Cette formation est aussi l'occasion de sensibiliser les agents à des pratiques comme le covoiturage ou encore l'extinction des lumières et des ordinateurs. « Ces petits gestes sont bons pour l'environnement mais aussi, mécanique-

ment, pour les finances de l'intercommunalité », commentait le président Daniel Spagnou.

Bernard VALAT

Pour rappel, la CCSB est engagée dans le Plan Climat Air Énergie territorial qui a

pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de mieux contrôler les dépenses d'énergie. Cette action est menée à l'échelle intercommunale, avec l'ensemble des habitants, commerces, entreprises, associations et administrations.

RELEVER LES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ENSEMBLE, C'EST POSSIBLE GRÂCE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU TRAVAIL !

Bilan et contexte

LA CCSB CONSOMME CHAQUE ANNÉE :

- 14 000 € en asperges
- 5 000 € en eau potable
- 50 000 € d'électricité
- 35 000 € de déchets enterrés
- 170 000 € de carburants

DEVENIR ECO EXEMPLAIRE AU TRAVAIL

CHANGÉONS NOS HABITUDES POUR ÊTRE PLUS VERTUEUX

7 réunions organisées
85 agents présents
3 ateliers sur le tri
3 ateliers sur le compostage

Qu'est-ce qui me motive à faire le tri et le compostage ?
Ce qui m'en empêche ?
Ce qui me motive ?

Vous avez été invités sollicités pour définir une démarche de transition écologique

CARBURANT

- Changer le filtre de véhicule avec un passage à l'échelle ou à l'échelle
- Reflexion en amont à l'utilisation des véhicules pour optimiser les déplacements
- Prévoir la mobilité verte dans une participation à l'achat de véhicules électriques
- Réguler notre vitesse et penser à utiliser le régulateur

PRODUCTION DE DÉCHETS

- Faire le tri et composter
- Mieux recycler pour mieux produire
- Faire recycler le plus de déchets possible par ceux qui les produisent (entreprises, particuliers, ...)
- Trouver des alternatives au papier (cartes, brochures et livrets en ligne par exemple)
- Utiliser des cahiers qui intègrent le côté dévotionnel
- Avoir plus de destructeurs de papier dans les services
- Avoir un distributeur de feuilles dans vos bureaux (jetables)
- Utiliser des cartons et gabarits recyclables pour les réunions
- Remplacer les lampes par du LED pour l'éclairage des différents espaces

VOS PROPOSITIONS POUR LE TRI ET LE COMPOSTAGE AU TRAVAIL

- Installer un composteur quand c'est possible
- Répondre/choisir dans les gestes de tri
- Intégrer l'obligation de tri dans les fiches de poste des agents
- Avoir une organisation interne de tri pour préserver l'organisation et la dynamique des agents et services qui leur sont
- Définir une organisation de tri qui soit basée sur le volontariat et la dévotionnel
- Communiquer les différents tri possibles et le chemin de valorisation des déchets
- Avoir un bréviaire sur les sites de compostage et définir un référent

Merci à toutes et à tous pour votre participation et votre implication, les idées ont fusé !

Vos propositions pour la transition écologique

ÉNERGIE

- Développer l'énergie photovoltaïque des bâtiments publics (gestion de l'éclairage-consumation)
- Passer aux ampoules basse consommation (BTE)
- Éteindre les ordinateurs et les écrans après la journée de travail
- Réguler programmer le chauffage
- Contraintes un bâtiment unique pour tous les services
- Faire passer les problèmes internes de chauffage et d'eau comme prioritaire pour le service technique

EAU

- Récupérer l'eau de pluie
- Faire l'usage des pelouses demandant beaucoup d'irrigation
- Faire évaluer les espaces verts avec des plantes adaptées au climat et peu demandieuses en eau

Oui, mais maintenant...

Que fait-on ?

Un travail interne est en cours de réalisation (il vise à instaurer le tri et le compostage au travail, de manière adaptée et spécifique à chacun des services. Un accompagnement du pôle environnement sera proposé.

En attendant, réaliser ces 3 petits gestes au quotidien, permet de faire beaucoup pour l'environnement !

J'éteins mon ordinateur, mon écran et mes lumières

J'appuie moins sur le chauffage

Je trie et je composte aussi à la maison

Pour faire suite aux journées de formation sur les évolutions de pratique de gestion des espaces verts, le guide pratique sur les solutions à mettre en œuvre pour développer de nouvelles pratiques de gestion des déchets verts à destination des agents techniques de la CCSB est paru à l'automne 2022

COMMENT FAIRE ÉVOLUER SES PRATIQUES DE GESTION DES ESPACES VERTS ?
UN GUIDE QUI PROPOSE DES SOLUTIONS !
Des conseils pratiques et pédagogiques pour les agents techniques



> Comment faire évoluer ses pratiques de gestion des espaces verts ?

Date de parution : lundi 14 novembre 2022

TÉLÉCHARGER

LIRE EN LIGNE

Depuis 2017, la CCSB est engagée dans une politique volontariste de réduction des déchets avec la prévention comme levier. Dans ce cadre, la CCSB a accompagné des agents techniques à travers des journées de formation autour de nouvelles méthodes de gestion des espaces verts.

Communication sur l'évolution du financement du service déchets pour les professionnels

Contexte global

Le contexte global lié aux déchets est de plus en plus difficile :

- ♦ **Hausse de la TGAP : taxe générale sur les activités polluantes due par la CCSB à l'État** pour chaque tonne enfouie passe de 33€/t à 45€/t entre 2018 et 2025
= 256 000 € de charges supplémentaires pour la CCSB
- ♦ **Hausse des coûts de traitement des déchets enfouis**
La CCSB paie pour l'enfouissement des ordures ménagères au Beynon (Véolia).
= une charge supplémentaire évaluée à 336 000 € par an pour la CCSB
- ♦ **Baisse des recettes liées à la vente des matériaux**
La CCSB perçoit de moins en moins de recettes sur la vente des matériaux triés :
= moins 100 000 € entre 2018 et 2021 pour la CCSB



Face à ce déséquilibre constaté, la CCSB doit rectifier le tir !

Principalement financé par les ménages, ce service, pour plus d'égalité doit mieux s'équilibrer au travers de :

1. Extension de la Redevance Spéciale (RS) et augmentation des tarifs

La RS correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs ordures ménagères effectuée par la CCSB. Elle est calculée en fonction du coût de la collecte et de la quantité de déchets éliminés.

2. Facturation dans l'ensemble des 7 déchetteries

Pour plus d'équité sur le territoire, à partir du 1er juillet, les 7 déchetteries du Sisteronais-Buëch seront payantes pour les professionnels. Retrouvez tous les tarifs et détails sur le site www.sisteronais-buech.fr



Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

23 h

Lundi dernier, Florent MARTIN, conseiller délégué en charge de la gestion des déchets de la CCSB, a rencontré des entreprises du territoire à la zone d'activités Val Durance.

Cette réunion fut l'occasion de présenter les évolutions du financement du service de gestion des déchets pour les professionnels.

Représentants d'entreprises, élus et techniciens ont pu prendre le temps d'échanger sur le sujet de la facturation des entreprises décidée par l'intercommunalité.

En effet, dans un esprit d'équité, le choix a été fait de séparer le financement des services rendus aux ménages des autres usagers publics et privés.



ANNEXES

Annexe 1 : comptes-rendus et délibérations du conseil communautaire

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220204-D17-23-DE
Date de télétransmission : 10/02/2022
Date de réception préfecture : 10/02/2022

République Française

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 17.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 04 FEVRIER 2022

- En exercice : 89
- Présents : 65
- Votants : 78 (13 procurations)
- Suffrages exprimés : 72 (69 pour, 3 contre et 6 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le quatre février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne (commune de Laragne-Montéglin), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Olivier CHABRAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepièrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Robert GARCIN représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Michel HERNANDEZ à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a été donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Anne Sophie BARBIER
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par Mme Marie-Josée DUFOUR à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Mércueil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX

- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Serres : M. Fabrice FROMENT
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christiane GHERBI
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

ORDRE DU JOUR : Reconduction du marché de tri et de traitement des déchets issus de la collecte sélective

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 24 août 2018 pour la réalisation des prestations de collecte des déchets sur une partie du territoire intercommunal (secteurs des Baronnie, Méouge, Serrois et Val d'Oule) et pour le stockage/valorisation des déchets recyclables de la CCSB.

Le lot n° 1 : « collecte et transport des ordures ménagères, emballages, papiers, verre et cartons sur les secteurs des Baronnie, Méouge, Serrois et Val d'Oule » a été déclaré sans suite, du fait des montants des offres reçues,

Par délibération n° 266.18 du 30 novembre 2018, le conseil communautaire a autorisé le président à attribuer le marché, conformément aux propositions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 19 novembre 2018, de la manière suivante :

- Lot n° 2 : « Tri et conditionnement des emballages » attribué à la société VEOLIA- Alpes Assainissement,
- Lot n° 3 : « Stockage et conditionnement des papiers » attribué à la société VEOLIA- Alpes Assainissement,
- Lot n° 4 : « Stockage et transport du verre » attribué à la société PAPREC Environnement (GROS Environnement),
- Lot n° 5 : « Stockage et conditionnement des cartons » attribué à la société VEOLIA- Alpes Assainissement.

Le marché conclu pour une durée de 3 ans prendra fin le 28 février 2022. Il est reconductible 3 fois un an.

La CAO réunie le 8 novembre 2021 propose de reconduire ces marchés pour un an, dans les mêmes conditions que précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- approuve la reconduction du marché de tri et de traitement des déchets issus de la collecte sélective ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires pour chacun des lots.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Annexe 2 : Délibération de la CCSB fixant les modalités de la TEOM et de la RS

République Française

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 70.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

- En exercice : 89
- Présents : 76
- Votants : 76 (20 procurations)
- Suffrages exprimés : 74 (68 pour, 6 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le cinq avril deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thomas BANNWARTH
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Philippe MAGNUS à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Martine GARCIN
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Robert GARCIN représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Luser : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Alain ROUMIEU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Eric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Alain D'HEILLY à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch

REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
CC DU SISTERONNAIS-BUËCH

Page 42/55
Juin 2022

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220620-D101-22-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220405-D70-23-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Daniel ROUIT à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Genies : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Théze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert LIEUTIER
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Entrepierrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Michel JOANNET
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220620-D101-22-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220609-D70-22-DE
Date de télétransmission : 13/06/2022
Date de réception préfecture : 13/06/2022

- Pour la commune du Poët : M. Bernard NEAU
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Moydars : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Serres : M. Bernard COULLOMBE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD

ORDRE DU JOUR : Taux de TEOM 2022

Par délibération n° 272-17 en date du 10 octobre 2017, le conseil communautaire a voté le principe d'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au 1^{er} janvier 2018 pour le financement des déchets ménagers du territoire de la CCSB.

La commission des finances propose de maintenir à 13,5 % le taux de TEOM pour l'année 2022.

Considérant les bases 2022 notifiées à la CCSB, le produit attendu serait de 4 161 892 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire fixe le taux de TEOM à 13,5% pour l'année 2022.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOLO



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 101.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 20 JUIN 2022

- En exercice : 89
- Présents : 54
- Votants : 72 (18 procurations)
- Suffrages exprimés : 70 (67 pour, 3 contre et 2 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le 14 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Frédéric DENIER
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Béatrice BREBANT
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par Mme Michèle MAFFREN à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Alain D'HEILLY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY

- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jacques CHASTEL
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par M. Alain RAHON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Pierre SEINTURIER
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP

- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Serres : M. Christian COULLOMB
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christine REYNIER
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Modification des tarifs du règlement de collecte pour la filière huisserie

La CCSB a pour objectif de réduire le tonnage de déchets qui partent à l'enfouissement (ordures ménagères et encombrants) afin d'en limiter le coût.

En 2020, la CCSB a réalisé une caractérisation des encombrants montrant que sur les 1700 tonnes d'encombrants enfouis sur le site du Beynon à Ventavon, 65 tonnes sont des huisseries usagées.

En réalisant une collecte séparée de ces huisseries usagées en déchetterie, la CCSB peut les recycler à 95 % et ainsi limiter le tonnage de déchets enfouis. Le groupe de travail « déchets » propose d'expérimenter la mise en place de cette nouvelle filière dans les déchetteries de Ribiers et de Lazer pendant un an. Les membres du bureau communautaire réunis le 13 juin 2022 ont émis un avis favorable à la mise en place de cette filière qui permettra une économie de 1200 € sur la durée de l'expérimentation.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les professionnels paient au volume l'apport de certains de leurs déchets dans toutes les déchetteries de la CCSB. Avec la mise en place de cette nouvelle filière, il est proposé un tarif à l'huisserie déposée de 6 € par unité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- fixe à 6 € l'unité le tarif pour le dépôt en déchetterie d'huisseries usagées par les professionnels ;
- approuve la modification de l'annexe 3 du règlement de collecte des déchets ménagers qui en découle.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Annexe 2 : Calendrier hebdomadaire du service de collecte

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20230619-D97-23-DE Date de télétransmission : 29/06/2023 Date de réception préfecture : 29/06/2023						
EMBALLAGES	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
Baronnies			Partiel : toute les semaines			
La Motte du Caire - Turriers		Partiel : tous les 15 j / toute les semaines (été)				
Laragnais	Partiel : toute les semaines					
Ribiers - Val de Méouge		Partiel : toute les semaines				
Serrois			Partiel : toute les semaines			
Sisteronais			Partiel : toute les semaines			
Vallée de l'Oule		tous les 15 jours				
Cartons Bruns	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
Baronnies						
La Motte du Caire - Turriers		Partiel : intégralité toutes les 3 semaines				
Laragnais			Intégralité	Marché Laragne, Centre-ville, Eyguians	Hopital, Chalets Laragne, Le Poët, Rourebeau	
Ribiers - Val de Méouge		Partiel : toute les semaines				
Serrois			Partiel : toute les semaines			
Sisteronais	Intégralité	Centre-ville Sisteron et Zones d'activités		Centre-ville, gros producteurs, Entrepierres	Centre-ville, industriels, Météline	
Vallée de l'Oule						


 Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
 REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
CC DU SISTERONAIIS-BUËCH
 Page 60/62
 Octobre 2018

Accusé de réception en préfecture 004-200068765-20230619-D97-23-DE Date de télétransmission : 29/06/2023 Date de réception préfecture : 29/06/2023						
Ordures Ménagères	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
Baronnies		Intégralité		Intégralité	ÉTÉ : Opiérois, Lagrand	
La Motte du Caire - Turriers	Turriers Gigors Faucon du Caire Le Caire La Motte du Caire Melve Sigoyer Theze Claret Bellaffaire (hiver)	Turriers (été) Bayons (été) Reynier (été) Clamensane (été) Valavoire (été) La Motte du Caire - bas (été) Nibles (été) Chateaufort (été)		Turriers Gigors Faucon du Caire (été) Le Caire (été) La Motte du Caire (été) Melve (été) Sigoyer (été) Theze (été) Claret (été) Bayons (hiver) Clamensane (hiver) Valavoire (hiver)	Turriers Bayons (été) Clamensane (été) Valavoire (été) La Motte du Caire Nibles (été) Chateaufort (été) Faucon du Caire (hiver) Le Caire (hiver) Melve (hiver) Sigoyer (hiver)	
Laragnais	Laragne - complet (sauf Arzeliers) Le Poët	ÉTÉ : Laragne, Ventavon, Monétier-Allemont	Laragne - complet (sauf Arzeliers) Lazer Upaix	Eyguians Laragne - centre-ville Le Poët Monetier-Allemont	Laragne - complet Ventavon (sauf Beynon et Valenty)	Laragne - centre-ville Lazer - Les Résolues Le Poët - Route Napoléon Ventavon - Beynon et Valenty
Ribiers - Val de Méouge	Intégralité				Intégralité	
Serrois	Intégralité				Intégralité	
Sisteronais	Sisteron - complet Mison - Les Armands Vaumeilh	Sisteron - centre-ville, ZA, Campagne Mison Entrepierres Valemes	Sisteron - centre-ville, ZA, Entrepierres Saint-Geniez Authon Vaumeilh (caboulots / aérodrome)	Sisteron, centre-ville, principaux PAV, ZA	Sisteron - complet Mison (hameaux) Vaumeilh (caboulots / aérodrome) Valemes	Sisteron, centre-ville, principaux PAV, ZA Entrepierres (St Puy, Colette)
Vallée de l'Oule		tous les 15 jours				

PAPIERS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Baronnies		Partiel : toute les 3 à 4 semaines				
La Motte du Caire - Turriers						
Laragnais			Partiel : toute les 3 à 4 semaines			
Ribiers - Val de Méouge		Partiel : toute les 3 à 4 semaines				
Serrois				Partiel : toute les 3 à 4 semaines		
Sisteronais				Partiel : toute les 3 à 4 semaines		
Vallée de l'Oule		Partiel : toute les 3 à 4 semaines				
VERRE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Baronnies		Partiel : toute les 3 à 4 semaines				
La Motte du Caire - Turriers						
Laragnais			Partiel : toute les 3 à 4 semaines			
Ribiers - Val de Méouge		Partiel : toute les 3 à 4 semaines				
Serrois				Partiel : toute les 3 à 4 semaines		
Sisteronais				Partiel : toute les 3 à 4 semaines		
Vallée de l'Oule		Partiel : toute les 3 à 4 semaines				

LEXIQUE

AV	Apport Volontaire
BOM	Benne à Ordures Ménagères
Territoire des Baronnies	Chanousse, Etoile Saint Cyrice, Laborel, Montjay, Moydans, Nossage et Bénévent, Orpierre, Ribeyret, Rosans, Saint André de Rosans, Sainte Colombe, Saléon, Sorbiers, Trescléoux et Villebois les Pins
Territoire du Val de Méouge	Barret sur Méouge, Eourres, Lachau, Saint Pierre Avez, Salérans et Val Buëch Méouge
Territoire du Serrois	L'Epine, La Bâtie Montsaléon, La Pierre, Le Bersac, Méreuil, Montclus, Montrond, Savournon, Serres et Sigottier
Territoire du Laragnais	Garde Colombe, Laragne Montéglin, Lazer, Le Poët, Monétier Allemont, Upaix et Ventavon
Territoire du Sisteronais	Authon, Entrepierres, Mison, Saint-Geniez, Sisteron, Valernes et Vaumeilh
Territoire de La motte du Caire-Turriers	Bayons, Bellafaire, Châteaufort, Clamensane, Faucon du Caire, Gigors, La Motte du Caire, Le Caire, Melve, Nibles, Sigoyer, Thèze, Turriers et Valavoire
CDT	Centre De Tri
CS	Collecte sélective
DL	Dauphiné Libéré
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DMS/DDS	Déchets ménagers spéciaux/Déchets diffus spécifiques
DV	Déchets Verts
EMR	Emballages ménagers recyclables
ETP	Equivalent Temps Plein
ISDI	Installation de stockage de déchets inertes
ISDND	Installation de stockage de déchets non dangereux
JRM	Journaux magazines
LTE	Loi de transition énergétique
LTECV	Loi de transition énergétique et croissance verte
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte-à-porte
PAV	Point d'apport volontaire
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RS	Redevance spéciale
RSOM	Redevance spéciale ordures ménagères
SPL	Super poids lourd
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
ZDZG	Zéro déchet zéro gaspillage